

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 52

LE DEVOIR, LE VENDREDI 10 MARS 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



ISTOCK

Québec a modifié la pondération de sa grille d'analyse des demandes d'immigration.

Le rêve brisé de candidats à l'immigration

Les nouvelles règles adoptées par Québec s'appliqueront de manière rétroactive

LISA-MARIE GERVAIS

Rétroactives, les nouvelles règles du ministère de l'Immigration pour sélectionner les travailleurs qualifiés affecteront près de 30 000 dossiers, a appris *Le Devoir*. Dans le lot, les demandeurs qui ne se qualifieront plus en vertu de la nouvelle pondération de la grille de sélection seront rejetés, sans le remboursement des quelque 1000 dollars payés pour déposer une demande.

« C'est une façon inhumaine de traiter les gens. Ce n'est pas la première fois que le MIDI [ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion] utilise cette tactique et qu'il change les règles du jeu. C'est désolant », s'est indigné Jean-Sébastien Boudreault, président de l'Association québécoise des avocats et des avocates en droit de l'immigration (AQAADD). « Ce qui est encore plus troublant et alarmant, c'est que ces gens-là se qualifiaient, ont payé des sommes importantes et ne seront pas remboursés. Ils se voient voler. »

Sur des forums d'échanges, certains aspirants immigrants crient à la fraude. « Je trouve ça assez honteux de faire ça rétroactivement. Certains vont se retrouver en dessous du seuil et leur rêve et leur argent partiront en fumée... », peut-on lire sur Immigrer.com. « Difficile à avaler. Notre rêve du Québec s'éloigne. On était déjà juste... Alors avec ça... », écrit un Français ayant déposé une demande. « Il risque d'y avoir une ribambelle de rejets à la suite de la mise en place de cette grille. »

VOIR PAGE A 10 : RÊVE

Les femmes médecins défendent leur droit au congé de maternité

Le ministère exige des hôpitaux qu'ils réduisent les remplacements

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Les femmes médecins réclament l'accès à des congés de maternité comme les autres Québécoises. Fortes d'une pétition signée par plus de 2000 médecins, elles n'excluent pas de s'adresser aux tribunaux. Elles estiment que leurs droits sont d'autant plus

lésés depuis la mise en place de nouvelles directives dans la foulée des réformes du ministre Gaétan Barrette.

Ce dernier s'en défend : « Je suis à 100% pour les congés de maternité », a assuré le ministre dans une courte entrevue avec *Le Devoir*, jeudi. « Si tu voulais être mère, tu avais juste à ne pas devenir médecin. » Voilà un commentaire

qu'Ariane, une médecin d'urgence, alors enceinte, a reçu d'un de ses supérieurs. Elle tentait alors d'obtenir un congé de maternité de plus de 6 mois, qui lui a été refusé.

Le Devoir a recueilli plusieurs témoignages de mères médecins qui s'estiment victimes de

VOIR PAGE A 10 : CONGÉ

LA MAISON POLITIQUE DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'est officiel. La rumeur était persistante depuis que Françoise David avait annoncé son retrait de la politique active, mais l'ancien leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois a attendu jusqu'à jeudi matin pour confirmer qu'il entend défendre les couleurs de Québec solidaire dans la circonscription de Gouin. Il tentera aussi de convaincre les militants du parti de le choisir comme porte-parole masculin. Sur la photo, le nouveau solidaire donne l'accolade à Amir Khadir sous le regard d'Andrés Fontecilla et de Manon Massé. **Page A 3**

AUJOURD'HUI



Culture ▸ **Bibliothèque vivante.** Immigrants et autochtones jouent aux « livres humains » à emprunter pour découvrir leur réalité. **Page B 2**



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 8

Politique, la filière étudiante

Bernard Landry, Gilles Duceppe, Louise Harel, Claude Charron et combien d'autres encore ont d'abord été des militants étudiants avant de faire le saut en politique

STÉPHANE BAILLARGEON

Mai 68 n'a pas eu lieu au Québec. Ici, en lieu et place, les occupations des tout nouveaux cégeps s'enclenchent en octobre 1968.

L'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), forte de ses quelque 65 000 membres, appuie le mouvement qui réclame déjà la gratuité scolaire. Plus de 7000 personnes participent à une manifestation à Montréal le 21 octobre.

Pour répliquer à ce « phénomène nouveau de la contestation étudiante », le ministère de l'Éducation met en place dès l'été 1968 un comité composé de quatre fonctionnaires. Jean-Paul Desbiens, célèbre frère Untel, en est. Tout comme Bernard Landry, président du comité de fondation de l'UGEQ en 1963.

Le comité accouche de treize cahiers sous le titre *Bilan et prospective: le mouvement étudiant au Québec*. Dans son mé-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des trois leaders étudiants du conflit de 2012, Gabriel Nadeau-Dubois aura été le dernier à se lancer en politique. On le voit ici avec Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin.

VOIR PAGE A 10 : POLITIQUE

DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

Les assureurs dénoncent un projet de loi inconstitutionnel

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'industrie de l'assurance se dit « extrêmement déçue » de l'adoption à Ottawa mercredi soir d'une loi interdisant aux assureurs d'exiger des tests génétiques de leurs futurs clients et étudie maintenant ses options. Quant aux médecins, s'ils saluent la loi, certains font remarquer qu'elle ne sera pas facile à mettre en pratique. Mais ces considérations sont prématurées alors que le gouvernement Trudeau s'adressera aux tribunaux pour confirmer la constitutionnalité de la loi.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes a refusé les demandes d'entrevue jeudi, mais a indiqué par courriel que, à son avis, « un élément important du projet de loi est inconstitutionnel ».

« L'industrie étudie l'impact qu'aura cette loi sur les consommateurs et les écrits qui s'offrent à elle », écrit la porte-parole Suzie Pellerin. Elle précise qu'aucune décision n'a encore été prise quant à une éventuelle poursuite judiciaire.

Le projet de loi S-201 interdit notamment aux assureurs d'exiger d'un client qu'il passe un test génétique ou qu'il leur communique les résultats de tests déjà subis. Le cabinet de Justin Trudeau s'est opposé à ce projet de loi, arguant qu'il est inconstitutionnel parce que les assurances et les contrats relè-

Les assureurs craignent que des clients potentiels se sachant à risque de développer une maladie grave souscrivent une juteuse assurance sans payer des primes conséquentes

vent de la compétence des provinces. Selon nos informations, M. Trudeau a tenté une ultime fois de rallier son caucus le matin du vote en parlant des risques de S-201 pendant 17 minutes. En vain. Les députés libéraux d'arrière-ban se sont ralliés aux conservateurs et néodémocrates pour faire adopter la loi.

Les assureurs s'opposent à cette loi parce qu'elle permettra, plaident-ils, à des clients potentiels se sachant à risque de développer une maladie grave de souscrire une juteuse assurance sans payer des primes conséquentes.

M^{me} Pellerin note d'ailleurs dans son courriel que les assureurs ont « entendu les inquiétudes exprimées par les Canadiens » en s'engageant à ne cibler que les clients souscrivant de grosses polices.

Ils ont ainsi modifié leur code de pratique pour ne demander les renseignements génétiques déjà en possession d'un client que dans les cas d'une assurance vie de plus de 250 000 \$.

Le député libéral Rob Olinphant, qui pilotait le projet de loi à la Chambre des communes, prédit que les assureurs ne contesteront pas la loi devant les tribunaux, car ils jugeront cela trop coûteux pour un résultat trop incertain. Cette contestation judiciaire viendra d'Ottawa. La ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a confirmé qu'elle allait s'adresser aux tribunaux pour déterminer si le gouvernement fédéral a le droit de légiférer en ces matières.

Difficile à appliquer

La communauté médicale est en général en faveur de cette loi. La généticienne Anne-Marie Laberge se réjouit que désormais ses patients puissent « décider de faire ou non un test génétique en fonction de leurs intérêts et non ceux de leur assureur ».

Néanmoins, elle met en garde que la loi ne sera pas facile à appliquer. Pour obtenir une assurance vie, une personne doit autoriser l'accès à son dossier médical.

« Comment va-t-on s'assurer que cette information génétique ne se retrouvera pas dans le dossier médical ? » demande M^{me} Laberge. Il serait possible de créer un onglet distinct, non accessible, pour y verser les résultats numérisés, reconnaît-elle. Mais le médecin risque de faire référence aux résultats dans ses notes subséquentes. « Cette information va percoler dans le dossier médical, et ce sera peut-être difficile de la séparer du reste. »

Le conseiller politique principal du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), Richard Marceau, a salué l'adoption de la loi. La communauté juive militait en faveur de S-201 puisque les femmes juives ashkénazes sont beaucoup plus susceptibles que les autres d'être porteuses d'une mutation génétique les exposant à une forme fulgurante de cancer du sein et de l'ovaire.

M. Marceau prédit que, avec la loi, plus de femmes passeront le test de dépistage génétique et, en cas de résultat positif, choisiront de procéder à la double mastectomie préventive.

N'y a-t-il pas un risque que les assureurs répliquent en haussant les primes de toutes les femmes ashkénazes ?

M. Marceau ne le croit pas, rappelant qu'il est déjà interdit de discriminer en raison de l'origine ethnique. Une telle façon de procéder, plaide-t-il, affecterait « tout le monde venant d'un groupe homogène », dont les Saguenéens.

Notons que la ministre Karina Gould, qui est de confession juive, a raté le vote mercredi parce qu'elle participait à un événement à Burlington. Interceptée hier par *Le Devoir*, elle a refusé de se prononcer sur le S-201

Le Devoir

EXIGENCE DE BILINGUISME À GATINEAU

Une nouvelle brèche dans la loi 101, s'inquiète le PQ

ISABELLE PORTER

à Québec

La décision de la Cour suprême de ne pas intervenir dans un dossier de bilinguisme à la Ville de Gatineau fait craindre à certains qu'un nombre grandissant d'administrations publiques exigent la connaissance de l'anglais.

La Cour suprême a refusé jeudi d'accorder la permission d'en appeler d'une décision de la Cour d'appel concernant l'exigence de bilinguisme pour un emploi à la Ville de Gatineau.

« C'est une brèche supplémentaire aux dispositions de la Loi 101 sur la langue de travail », a fait valoir jeudi le député péquiste Stéphane Bergeron en entrevue au *Devoir*. Selon lui, « ça va inciter d'autres employeurs » à exiger la connaissance de l'anglais.

Au cabinet du ministre responsable de la Charte, Luc Fortin, on fait valoir que cela n'affecte pas l'application de la loi « pour le moment », puisque la décision de la Cour d'appel a surtout pour effet de forcer un retour à l'arbitrage dans cette affaire, explique l'attaché de presse du ministre Karl Fillion.

« La loi 101 existe pour être respectée et, s'il y a lieu d'agir, on va le faire », a-t-il aussi déclaré.

Pendant ce temps, à l'Hôtel de Ville de Gatineau, le maire se défend d'avoir voulu faire la promotion du bilinguisme.

« J'insiste, ce n'est pas pour "bilinguisme" [sic] Gatineau. On ne remet pas en question la Charte de la langue française [...] Mais pour nous, dans ce dossier-là, c'était une simple question de logique », explique Maxime Pedneault-Jobin.

Certains citoyens de la ville demandent à recevoir une copie en anglais de leur avis d'imposition et la Ville a besoin de gens pour « le leur expliquer », dit-il. « C'est le gros bon sens. »

La Ville a affiché un poste de commis aux services des finances pour lequel les candidats devaient nécessairement être bilingues

Les origines de cette affaire remontent à 2009. La Ville avait alors affiché un poste de commis aux services des finances pour lequel les candidats devaient nécessairement être bilingues.

Or l'article 46 de la loi 101 prescrit qu'il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi la connaissance

d'une autre langue que le français « à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance ».

Le syndicat des cols blancs avait déposé un grief et les tribunaux débattent depuis du sens à donner à la notion de « nécessité ».

Un jugement similaire à Québec

En 2013, un arbitre avait donné raison aux cols blancs en soutenant que la Ville ne devait pas confondre la nécessité « avec utilité, l'opportunité, la qualité du service offert ».

Or en 2016, la Cour d'appel annulait la sentence arbitrale avec une décision limitant la portée de la loi 101. « Il existe ici une réalité linguistique, variable selon les localités. Il en résulte que quelques langues, assez répandues, et autres que la langue officielle, coexistent avec cette dernière », écrivait le juge Yves-Marie Morissette.

« Selon les circonstances, une personne qui s'exprime dans une telle langue devrait pouvoir compter sur une réponse intelligente dans cette langue... »

Le syndicat des cols blancs avait ensuite voulu porter la

cause devant la Cour suprême, ce qui lui a été refusé jeudi. Le dossier devra donc être soumis de nouveau à un arbitre.

Pour l'avocate des cols blancs, M^e Josée Moreau, l'impact de la décision de la Cour d'appel est « majeur ». « C'est clair que tous les employeurs vont user de ce jugement-là pour aller dans l'autre extrême. [...] Dès qu'ils auront un client ou un citoyen [s'exprimant dans une autre langue], on pourra exiger des connaissances linguistiques autres que le français, et ça, à mon sens, c'est majeur. C'est rendu un dossier de société, de politique. »

Le maire de Gatineau souligne quant à lui que la jurisprudence n'était pas claire avant la décision de la Cour d'appel puisque, dans une cause similaire en 1987 à la Ville de Québec, un arbitre avait donné raison à la Ville contre le syndicat. Il avait alors soutenu que la connaissance de l'anglais pouvait être un critère d'embauche si l'employeur pouvait démontrer « de manière prépondérante » qu'une « bonne connaissance de la langue anglaise parlée et écrite » est de nature à permettre l'accomplissement adéquat des postes visés.

Le Devoir

Le juge Camp démissionne de la Cour fédérale

Il avait demandé à une victime d'agression sexuelle pourquoi elle n'avait pas serré les genoux

Ottawa — Un juge qui avait demandé à une présumée victime d'agression sexuelle pourquoi elle n'avait pas serré les genoux a remis sa démission.

Dans un communiqué relayé par son avocat, le juge Robin Camp affirme qu'il démissionnera à titre de membre de la Cour fédérale dès vendredi.

« Je voudrais exprimer mes sincères excuses à quiconque a été blessé par mes commentaires, a dit M. Camp. Je remercie tous ceux qui ont été généreux et attentionnés à mon égard et à celui de ma famille au cours des 15 derniers mois, particulièrement mon équipe judiciaire », a-t-il poursuivi.

Le comité chargé de surveiller le système judiciaire au pays recommandait la destitution du juge.

Le Conseil canadien de la magistrature a estimé que le comportement du juge Robin Camp a été « manifestement et profondément destructeur » quant à l'impartialité et à l'intégrité dont doit faire preuve un tribunal.

Le rapport devait être remis à la ministre de la Justice, a indiqué le conseil.

La ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a indiqué que le gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec la destitution du juge si celui-ci n'avait pas démissionné.

« C'était l'intention du gouvernement d'appliquer la recommandation... pour s'assurer de l'intégrité et de la confiance du public envers le système de justice », a-t-elle déclaré.

Procès d'agression sexuelle

Le comité a appuyé la recommandation d'un comité disciplinaire selon laquelle le juge Camp devait être révoqué relativement à ses propos tenus dans le premier procès pour



Le juge Robin Camp s'était présenté en compagnie de son épouse devant le Conseil canadien de la magistrature en septembre dernier.

agression sexuelle d'Alexander Wagar.

Dans les transcriptions du procès qui s'est déroulé à Calgary en 2014, le juge Camp — qui était à la cour provinciale à l'époque — avait appelé la plaignante « l'accusée » plusieurs fois, en plus de lui dire que « la douleur et le sexe allaient parfois ensemble ».

Le juge Camp avait reconnu M. Wagar non coupable, mais la Cour d'appel avait ordonné un nouveau procès, au terme duquel l'accusé a été acquitté une fois de plus.

Le conseil a affirmé que les Canadiens s'attendaient de la part de leurs juges qu'ils maîtrisent les lois, aient de l'empa-

thie et remettent en question toutes les opinions personnelles qui pourraient les empêcher d'agir avec équité.

« Les juges sont censés démontrer une connaissance des enjeux sociaux et une sensibilité aux changements dans les valeurs sociales, l'humilité, la tolérance et le respect envers les autres. Il s'agit des qualités mêmes qui maintiennent la confiance du public dans le système de justice », a indiqué l'organisation dans son rapport.

Quatre membres du conseil, sur un total de 23 membres, n'ont pas appuyé la décision. Le rapport indique que ceux-ci ont convenu que les commentaires de M. Camp représen-

taient une conduite judiciaire, tout en recommandant une sanction moindre que celle de la destitution.

L'avocat de M. Camp, Frank Addario, avait argué précédemment que son client devait être en mesure de conserver son emploi comme juge de la Cour fédérale. « La destitution n'est pas nécessaire pour maintenir la confiance du public dans cette affaire. L'inconduite du juge Camp a été le fruit de l'ignorance, et non de l'hostilité. Il a travaillé fort pour corriger son déficit de connaissances », a écrit M^e Addario dans une réplique au conseil.

Le Devoir



DOSSIER

LES 100 ANS DU PREMIER DISQUE DE JAZZ

Découvrez l'histoire du jazz depuis le premier enregistrement, son influence sur plusieurs courants musicaux, son impact et son avenir, sur fond de reconnaissance des droits civiques des Noirs américains.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE
GUILLAUME BOURGAULT-
CÔTÉ ET PHILIPPE RENAUD

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les nouvelles fractures

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Le populisme par-ci. Le populisme par-là. Il semblerait donc que tout s'explique dorénavant par le populisme. À commencer par la campagne présidentielle française. À défaut d'y comprendre quelque chose, de saisir ce qu'elle a de particulier, on déploiera la montée de l'extrême droite comme on le fait depuis au moins vingt ans. Rien de plus rassurant que de se repasser un vieux film des années 1930 en évitant de se demander ce qui se passe vraiment.

La France se trouve pourtant devant une situation politique inédite. Jamais, sous la V^e République, une élection présidentielle ne s'était présentée de la sorte. Jamais on n'avait senti un tel désir d'en finir avec une classe politique qui avait déçu à ce point. Jamais, dans l'histoire récente, n'avait-on vu les anciens clivages exploser pour faire place à de nouvelles oppositions. Jusqu'à tout récemment, la bonne vieille opposition droite-gauche permettait encore d'y comprendre quelque chose. Aujourd'hui, la résistance à la mondialisation, et donc à l'Europe libérale, est probablement le critère le plus déterminant pour comprendre cette élection. C'est la désillusion à l'égard d'une mondialisation qui ne promettait que des fleurs qui a poussé la gauche et la droite au bord de l'implosion.

En 2012, François Hollande avait été élu en rassemblant deux camps... ou plutôt en évitant de choisir entre eux. Le premier était symbolisé par le *think tank* Terra Nova, pour qui la gauche ne pouvait plus se définir sur la base de son attachement aux classes populaires, jugées réactionnaires. Il fallait plutôt se rapprocher de ces nouvelles couches sociales des grandes villes favorisées par la mondialisation. D'où un programme valorisant les minorités ethniques et sexuelles et faisant la promotion d'une forme de gauchisme culturel. Le second camp rassemblait une gauche plus traditionnelle attachée aux perdants de la mondialisation, et donc de plus en plus eurosceptique. Une gauche aussi plus conservatrice, pour qui la nation et la famille demeuraient essentielles pour protéger les plus faibles.

C'est cette gauche qui a été réduite au silence avec la défaite de Manuel Valls aux mains de Benoît Hamon. Avec pour résultat que de nombreux électeurs qui ont toujours voté à gauche se retrouvent orphelins devant le projet utopique de l'actuel candidat socialiste. Mais ils ne se retrouvent pas plus dans le programme mondialiste et multiculturel de l'ancien ministre socialiste de l'Économie Emmanuel Macron.

À droite aussi, les événements rocambolesques des dernières semaines ont mis en évidence des fractures politiques profondes. En se faisant élire à la primaire, et en se maintenant contre la tentative de putsch dont il a été l'objet la semaine dernière, François Fillon a consolidé une droite nettement plus conservatrice. Si l'ancien premier ministre demeure libéral en économie, il est résolument opposé au multiculturalisme et conservateur sur l'école et la famille. À droite, ce sont cette fois les partisans de la « mondialisation heureuse », selon l'expression d'Alain Juppé, qui se retrouvent orphelins.

À l'intérieur même de la gauche comme de la droite, on se divise donc entre progressistes et conservateurs, européistes et eurosceptiques, mondialistes et partisans d'un retour des frontières. Un syndicaliste de gauche qui a voté pour Manuel Valls pourrait se retrouver chez François Fillon à cause de son positionnement républicain et laïque, de son opposition à l'immigration et du combat qu'il entend mener contre l'islamisme. Un mondialiste proche d'Alain Juppé, donc de droite, se retrouvera facilement dans le programme d'Emmanuel Macron, héritier de François Hollande, qui est aujourd'hui le seul candidat à soutenir inconditionnellement l'Europe. Un électeur d'extrême gauche partisan de Jean-Luc Mélenchon se découvrira des affinités avec le programme économique de Marine Le Pen, candidate de l'extrême droite. Voilà qui explique l'extrême volatilité de l'électorat.

Il est facile de traiter de populistes tous ceux qui s'inquiètent de la dissolution des peuples dans une mélasse postnationale. Ce n'est pas le populisme qui rend cette élection imprévisible. C'est l'irruption en plein cœur de cette campagne de l'opposition de plus en plus radicale entre un « progressisme » multiculturaliste partisan inconditionnel de l'Europe et un conservatisme pragmatique souverainiste et eurosceptique aujourd'hui largement majoritaire en France.

C'est cette même opposition qui avait déjà fait éclater la gauche et la droite lors du référendum sur le traité constitutionnel européen en 2005. Un vote dont les élites, unanimes, n'avaient pas tenu compte en ratifiant le traité de Lisbonne. Mais le peuple est têtue. Depuis, la fracture n'a fait que s'approfondir et elle traverse tous les partis. Ce sont ces mêmes clivages qui pourraient rendre la France ingouvernable si elle élisait demain un président incapable de s'appuyer sur une majorité législative. Quant à ce « populisme » tant décrié, il n'est peut-être au fond que ce que le philosophe Vincent Coussedière appelait le « retour du refoulé des peuples européens ».

Le premier défi, celui de l'adaptation

Si Gabriel Nadeau-Dubois a rallié Québec solidaire, le parti devra le rejoindre aussi

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Québec solidaire devra s'adapter à l'arrivée de Gabriel Nadeau-Dubois et vice-versa, fait valoir le président sortant du parti politique de gauche, Andrés Fontecilla.

M. Fontecilla a tenté de désamorcer les craintes de certains membres de longue date de voir l'ex-figuré de proue de la grève étudiante du printemps 2012 faire main basse sur QS. « Il n'y a aucune perte de contrôle [du] parti [qui est appréhendée]. Gabriel arrive de façon humble à Québec solidaire », a-t-il déclaré après l'annonce de la candidature de « GND » au poste de porte-parole masculin ainsi qu'à l'investiture dans la circonscription de Gouin. Celle-ci est vacante depuis le retrait de Françoise David de la scène politique à la mi-janvier. « Il va y avoir une adaptation mutuelle », a poursuivi M. Fontecilla, aux côtés des députés Manon Massé et Amir Khadir. « Mais c'est surtout Gabriel qui va s'adapter à Québec solidaire, à notre culture. Il nous connaît. »

M. Nadeau-Dubois s'est procuré sa carte de membre de QS — « le seul parti où [il est] chez [lui] » — quelques minutes à peine avant une conférence de presse courue par de nombreux journalistes, militants et employés de QS. L'homme de 26 ans a promis aux militants de QS de « procéder à un véritable renouvellement » de leur parti politique avec eux. « Je ne serai pas le P.K. Subban de la politique. Je vais jouer en équipe », a-t-il lancé, provoquant le rire dans la Maison-des-Marins.

M. Nadeau-Dubois n'entend pas pour autant jouer les figurants à QS. D'ailleurs, il a insisté jeudi sur la nécessité d'« envisager dès maintenant une union » entre QS et Option nationale, et ce, pour chasser du pouvoir la « classe politique [qui] a trahi le Québec ». « Le Parti québécois et Québec solidaire ne partagent pas les mêmes principes fondamentaux. Ce n'est pas pour rien que ces deux partis-là évoluent en parallèle. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas s'entendre de manière ponctuelle, bien sûr, je ne

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Gabriel Nadeau-Dubois appelle à un regroupement avec Option nationale.

l'exclus pas. Mais, toute fusion, toute union politique derrière un programme commun, ça me semble impossible », a-t-il précisé.

M. Nadeau-Dubois s'est présenté comme un « chef en puissance », profitant notamment de la grande notoriété publique qu'il a acquise lors du « Printemps érable », selon le titulaire de la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM, Bernard Motulsky. « Il arrive dans le parti avec des éléments de programme. Comment cela va être reçu par les gens qui militent ? Ça va être intéressant de voir son apprentissage de la vie politique », a-t-il indiqué au Devoir.

Pas une course à la chefferie

À l'instar de tous les candidats à l'un des deux postes de porte-parole, M. Nadeau-Dubois s'est vu offrir l'aide de membres de la permanence de QS ainsi qu'un montant de 1200 dollars, afin de lancer sa campagne. « On

se met à leur service », a expliqué la coordonnatrice des communications, Eve-Marie Lacasse.

Il avait choisi une salle de la Maison-des-Marins : « un endroit qui est chargé d'histoire », qui de surcroît offre une vue imprenable sur le port de Montréal. « Pour moi, c'était important que ce soit un lieu qui reflète les ambitions que j'ai pour Québec solidaire, qui sont vraiment de répandre son influence politique sur l'ensemble du territoire québécois », a-t-il souligné.

Les candidats aux postes de porte-parole ne sont pas assujettis aux règles concernant le financement et le contrôle de leurs dépenses de campagne prévues dans la Loi électorale, a fait valoir M^{me} Lacasse. Ainsi, l'excédent de dépenses sera assumé par M. Nadeau-Dubois. « Ce n'est pas une course à la chefferie. » En effet, QS n'a théoriquement pas de chef, mais bien un président et deux co-porte-parole.

L'impact de l'arrivée de Gabriel Nadeau-Dubois dans les rangs de QS a été immédiat. Plus de 600 personnes ont mis la main sur une carte de membre, alors que d'autres ont effectué un don, dans les heures qui ont suivi sa sortie médiatique. « C'est plus d'un nouveau membre par minute. C'est exceptionnel ! » se réjouissait une employée de QS en soirée.

Battage médiatique. Rapidement, la candidature de GND s'est hissée au premier rang du « top-3 » des nouvelles Québec d'Influence communication, et ce, avant même que l'ex-porte-parole de la CLASSE n'atterrisse sur les plateaux de télé, dont celui de l'émission de grande écoute *Tout le monde en parle*.

« À Québec solidaire, on n'a jamais été très fort sur les sauveurs, mais c'est sûr qu'un activiste enraciné dans la communauté québécoise comme Gabriel l'est depuis maintenant cinq ans et plus, je pense que ça amène un vent de fraîcheur », a conclu la députée Manon Massé.

Le Devoir

Lire aussi · Un chef à QS.

L'éditorial de Robert Dutrisac. Page A 8



ISTOCK

Le comité de surveillance qui sera créé ne disposera pas des pouvoirs nécessaires, selon des experts.

La surveillance des espions crée des remous à Ottawa

L'opposition reproche au gouvernement de trop restreindre les pouvoirs d'enquête

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le gouvernement s'obstine à créer un comité chargé de surveiller le travail des agences de renseignement et de sécurité du pays qui n'aura pas de dents, dénonce l'opposition. Car les libéraux annulent tous les amendements qui auraient donné plus de pouvoir de surveillance audit comité. Des amendements proposés notamment... par un député libéral.

Les partis fédéraux se livrent à une guerre d'amendements ces jours-ci, aux Communes. Au cœur du litige : un projet de loi visant la création d'un comité de sénateurs et d'élus qui suivrait les opérations d'une quinzaine d'agences de sécurité et de renseignement du pays afin de surveiller leurs espions.

Dans un camp, conservateurs, néodémocrates et un élu libéral ont tenté de faire en sorte que le futur comité ait davantage de pouvoir afin qu'il puisse : convoquer des personnes et exiger la production de documents ; retirer à un ministre le pouvoir discrétionnaire de refuser la tenue d'une enquête ou la production de documents ; et retirer l'interdiction d'enquêter sur certaines choses, notamment une enquête en cours qui pourrait mener à des poursuites.

Ces changements ont tous été rejetés par le gouvernement cette semaine, lorsqu'a repris le

débat sur le projet de loi C-22 créant le comité de surveillance. Le gouvernement propose en outre d'agrandir le futur comité, pour qu'il compte onze membres plutôt que neuf.

La leader du gouvernement aux Communes, Bardish Chagger, a fait valoir qu'elle proposait ainsi « une approche équilibrée » permettant « l'accès [...] à des informations classifiées très délicates, tout en inscrivant des paramètres afin de s'assurer que cette information et des opérations essentielles en cours ne soient pas compromises ».

Les néodémocrates ont cependant dénoncé la volonté du gouvernement d'éviscérer leur version du projet de loi amendée en comité parlementaire cet automne. « Sur un sujet aussi délicat et important que la sécurité nationale, que le gouvernement procède avec absolument aucun appui du côté de l'opposition [...] est très, très décevant », a déploré le député Murray Rankin.

L'étude du projet de loi C-22 n'aura été qu'une « charade », a renchéri le conservateur Tony Clement. « Si vous voulez créer un comité, que ce soit un vrai comité. » Les membres du futur comité de surveillance devront prêter serment en s'engageant à ne rien révéler de leurs travaux. Aucune raison, donc, selon lui, de les empêcher de se pencher sur des enquêtes en cours ou de permettre aux ministres de bloquer leurs travaux afin de protéger la sécurité nationale.

Le projet C-22 prévoit en outre que le futur co-

mité présentera d'abord ses rapports au premier ministre, qui pourra les réviser. Si tel est le cas, il faudra en faire mention dans le rapport définitif en vertu d'un amendement proposé par la libérale Pam Damoff — et que le gouvernement a accepté de conserver. M^{me} Damoff estime aussi que son gouvernement a présenté un compromis acceptable, même s'il a annulé les autres amendements du comité parlementaire.

Quatre experts en matière de sécurité et de renseignement avaient cependant eux-mêmes argué, dans le *Globe and Mail* fin janvier, que la première mouture de C-22 — à laquelle veut donc revenir le gouvernement — était trop restreinte. Craig Forcece, Kent Roach, Ront Atkey et Wesley Wark disaient craindre que « l'efficacité et la légitimité du comité soient menacées par le pouvoir du gouvernement d'empêcher la divulgation ou même l'enquête de certaines activités en raison d'une culture du secret excessive ».

Le député libéral Nathaniel Erskine-Smith, dont l'amendement permettant d'ordonner la production de documents ou la comparution de témoins sera annulé par le gouvernement, n'a pas voulu faire de commentaire. Il ne siège plus au Comité de la sécurité publique. Cet hiver, il avait proposé la légalisation de toutes les drogues et dénoncé l'abandon de la réforme électorale par le gouvernement.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0056 du 6 mars 2017, un premier projet du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 28 mars 2017, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage.

QUE ce projet de règlement vise à augmenter la densité maximale (C.O.S.) de 6,0 à 9,5 dans le «secteur à transformer 11-T5».

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Claude Groulx

Avis public

Montréal



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 janvier 2017, a adopté les règlements suivants :

RCG 15-002-1 Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

La modification fait porter le montant total de l'emprunt à 48 000 000 \$.

RCG 17-001 Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

RCG 17-006 Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

RCG 17-008 Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 mars 2017. Ils entrent tous en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 10 mars 2017

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Saint-Laurent



Division des ressources matérielles

Direction des Services administratifs et du greffe
Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, à la date ci-dessous, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 17-016

Descriptif : Travaux de réfection de la piste d'athlétisme « Ben-Leduc » au parc Marcel-Laurin

Date d'ouverture : Mercredi, 29 mars 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 mars 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☑ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 17-023

Descriptif : Travaux d'aménagement de trois jardins communautaires universellement accessibles

Date d'ouverture : Mercredi, 29 mars 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 mars 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☑ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 10 mars 2017

La Secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate.

Appel d'offres

Montréal



Direction générale adjointe – Services institutionnels

Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-15829

A57 - Fourniture et installation de supports à vélo pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

L'ouverture des soumissions prévue pour le 15 mars 2017 est reportée au 22 mars 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 10 mars 2017

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres public

Anjou



AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

ADDENDA N° 2

Le 8 mars 2017

Objet : Aménagement de modules d'entraînement dans le secteur du parc Talcly et installation de 7 balancelles dans différents parcs de l'arrondissement Anjou

Soumission : 2017-03

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission et doit être lu comme étant un tout. Toutefois, cet addenda doit avoir priorité sur les exigences des documents de soumission auxquels il apporte des variantes.

Article 1. Appel d'offres 2017-03

L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 14 mars 2017 est reportée au vendredi 17 mars 2017 à 11 h.

Modifications aux documents d'appel d'offres :

Article 2. Bordereau de soumission (original et spécimen) :

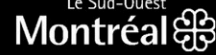
B 02-477-1 : Les balancelles sont des équipements à fournir et à installer par l'entrepreneur. Veuillez remplacer les pages 1 à 4 du bordereau des prix initiales par celles annexées à l'addenda 2, disponibles par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO).

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut

Appel d'offres

Le Sud-Ouest



APPEL D'OFFRES - Direction des travaux publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

M^{re} Pascale Synnott, Secrétaire d'arrondissement
Bureau Accès Montréal
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 211716

Descriptif : Réparation de trottoirs dans l'arrondissement du Sud-Ouest – RMT 2017

Ouverture des soumissions : 27 mars 2017

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)

Renseignements : pour toute question s'adresser à : garo.tamamian@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 10 mars 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☑ N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

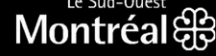
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 10 mars 2017

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut

Appel d'offres

Le Sud-Ouest



APPEL D'OFFRES - Direction des travaux publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h 15, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

M^{re} Pascale Synnott, Secrétaire d'arrondissement
Bureau Accès Montréal
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 211703

Descriptif : Parc Ignace-Bourget – Terrain de soccer naturel et réaménagement

Ouverture des soumissions : 27 mars 2017

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)

Renseignements : pour toute question s'adresser à : dashby@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 10 mars 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☑ N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 10 mars 2017

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut

Avis public

Montréal



AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2^e avis
Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- le lot 1 937 774 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Springland, le boulevard De La Vérendrye, l'avenue Clifford et la rue Briand, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (DA166896021 – 12 septembre 2016)

- les lots 3 460 082, 3 460 083, 3 460 095, 3 460 096, 3 460 098, 3 460 112, 3 726 032 et 3 726 036 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Boyer, Jarry Est, Foucher et Mistral, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (DA176896019 – 1^{er} février 2017)

- les lots 3 460 069, 3 460 071, 3 460 075, 3 460 080, 3 726 018, 3 726 019 et 3 726 024 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, la rue Mistral, l'avenue des Belges et la rue Leman, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (DA176896025 – 6 février 2017)

- le lot 1 999 148 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Basile-Routhier, l'avenue Émile-Journault et les rues Lajeunesse et Légende Est, dans l'arrondissement d'Ahuents-Cartierville (DA172551002 – 6 février 2017)

- le lot 1 591 755 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par les rues Messier, Rachel Est, Parthenais et Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896020 – 8 février 2017)

- le lot 1 591 748 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par les rues D'Iberville, Sherbrooke Est, Chapleau et Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896021 – 8 février 2017)

- les lots 1 591 727, 1 591 728 et 1 591 729 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues des Érables, du Mont-Royal Est, De Lorimier et de la rue Gifford, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896023 – 9 février 2017)

- les lots 2 336 343, 2 336 349 et 2 336 354 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Casgrain, la rue Maguire, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Viateur Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896024 – 9 février 2017)

- le lot 1 341 255 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par le boulevard Robert-Bourassa, la rue Cathcart, l'avenue McGill College et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA172551003 – 9 février 2017)

- les lots 3 460 039, 3 460 048, 3 460 060, 3 460 062, 3 460 063, 3 460 076, 3 726 003, 3 726 008 et 3 726 009 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, la rue Leman, l'avenue des Belges et le boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (DA176896026 – 10 février 2017)

- les lots 1 423 632, 1 423 638 et 1 591 253 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Parthenais et Gauthier, l'avenue des Érables et la rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896003 – 21 février 2017)

- les lots 1 443 898, 1 443 900 et 1 444 084 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Denis et Villeneuve Est et les avenues Henri-Julien et Laurier Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896004 – 21 février 2017)

- les lots 1 591 074, 1 591 234, 1 591 236, 1 591 237, 1 591 475, 1 591 740, 1 591 786 et 1 873 085 du cadastre du Québec, et une partie du lot 1 591 076 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 46,4 m², tous situés dans le quadrilatère délimité par les rues Parthenais et Marie-Anne Est et les avenues des Érables et Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896006 – 21 février 2017)

- le lot 2 162 331 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par le boulevard Saint-Laurent et les rues Milton, Clark et Prince-Arthur Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896007 – 21 février 2017)

- le lot 2 004 293 du cadastre du Québec, et une partie du lot 2 004 614 du cadastre du Québec, d'une superficie de 208,2 m², situés dans le quadrilatère délimité par la rue Sewell, l'avenue des Pins Ouest et les rues Saint-Urbain et Saint-Cuthbert, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896008 – 21 février 2017)

- les lots 2 162 378, 2 162 515, 2 339 868 et 2 339 879 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par le boulevard Saint-Laurent et les rues Milton, Saint-Urbain et Guilbault Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896028 – 21 février 2017)

- les lots 2 162 403, 2 162 470, 2 162 635 et 2 338 321 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Urbain, Sherbrooke Ouest et Sainte-Famille et l'avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896029 – 21 février 2017)

- les lots 1 870 253 et 4 769 372 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Van Horne et Fairmount Ouest et les rues Waverly et Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA172551004 – 24 février 2017)

- les lots 1 591 467, 1 591 474, 1 591 478, 1 591 723, 1 591 724, 1 591 725, 1 591 726, 1 873 023, 1 873 024, 1 873 025, 1 873 026, 1 873 027, 1 873 028, 1 873 122, 1 873 123 et 1 873 124 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Parthenais, les avenues du Mont-Royal Est et des Érables et la rue Gifford, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896022 – 28 février 2017)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le dixième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 10 mars 2017

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Un don d'espoir pour la vie

ARMÉE DU SAUVEUR



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR</

ACTUALITÉS

Le président des restaurants Cora aurait été enlevé

Laval — L'homme qui aurait été enlevé à la pointe d'un fusil de sa résidence de Mirabel, dans les Laurentides, mercredi soir, est le président de la chaîne de restaurants Cora, a confirmé l'entreprise jeudi. C'est un passant qui a aperçu Nicholas Tsoufidis dans un fossé, sur la montée Champagne, dans le quartier Sainte-Dorothée, dans l'ouest de Laval. Selon le témoin, qui s'est confié à la station de radio 98,5 FM, l'homme d'affaires était couché au sol, ligoté, ignorait où il se trouvait et répétait avoir été « kidnappé ». La version des faits alléguée par la présumée victime de l'enlèvement n'a pas encore été corroborée par les autorités.

Avec Cogeco Nouvelles
La Presse canadienne

École Baril: ouverture reportée

La nouvelle école primaire Baril, située dans Hochelaga-Maisonneuve, sera finalement prête avec une année de retard par rapport à l'échéancier prévu, mais plus de six ans après sa fermeture pour cause de moisissures. La Commission scolaire de Montréal a confirmé jeudi au *Devoir* que l'établissement de la rue Adam ne sera pas prêt pour le retour de la semaine de relâche, comme cela a été évoqué à maintes reprises. Lors de l'annonce de la reconstruction de l'école, il était même prévu que les jeunes élèves puissent intégrer la nouvelle école dès septembre 2016. Il est maintenant acquis que l'école ouvrira pour la rentrée 2017. Le *Devoir* a d'ailleurs constaté que les travaux sont loin d'être terminés sur le chantier de reconstruction de cette école située en milieu défavorisé.

Le Devoir

Marijuana: Marc et Jodie Emery arrêtés à Toronto

TORONTO — Marc et Jodie Emery ont été arrêtés à Toronto et font face à plusieurs chefs d'accusation à la suite d'une série de onze perquisitions menées jeudi dans des boutiques de marijuana et des résidences liées aux célèbres militants pour la légalisation de la marijuana au Canada. Le couple est propriétaire de l'enseigne « Cannabis Culture ». Marc Emery avait été arrêté en décembre dernier à Montréal lors de l'ouverture d'une telle boutique sur le Plateau-Mont-Royal; il a ensuite été formellement accusé de trafic de drogue.

La Presse canadienne

Louise Arbour nommée représentante du secrétaire général des Nations unies

L'ex-juge de la Cour suprême du Canada, Louise Arbour, a été nommée représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour la migration internationale. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, en a fait l'annonce jeudi. La juriste travaillera à l'élaboration de la toute première entente entre les membres de l'organisation pour assurer une migration « sécuritaire, ordonnée et régulière », a indiqué l'ONU par voie de communiqué. M^{me} Arbour aura pour mission de coordonner les efforts de l'ONU portant sur la migration et de mettre en

La démission de la sénatrice Beyak réclamée

La conservatrice a défendu le système « bien intentionné » des pensionnats autochtones

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La sénatrice conservatrice Lynn Beyak persiste et signe. Elle a réitéré jeudi les propos qu'elle a prononcés la veille, quand elle a défendu le système « bien intentionné » des pensionnats autochtones du Canada.

« La sénatrice n'a rien d'autre à ajouter à ce sujet », a fait savoir une employée de son bureau, dans un courriel envoyé au *Devoir*. Elle y a ajouté un lien vers sa déclaration de la veille.

Son affirmation a fait bondir la classe politique, à commencer par le député Romeo Saganash, dont le jeune frère a laissé sa vie dans l'une de ces écoles résidentielles.

« La sénatrice Beyak affirme qu'il y a aussi de bonnes choses qui sont arrivées dans les pensionnats autochtones. Elle se trompe. Rien de bon n'est sorti de cela », a affirmé jeudi l'élu néodémocrate, en exigeant la démission de la sénatrice.

Dans la Chambre rouge, Lynn Beyak a déclaré mercredi que, « dans plusieurs cas, les erreurs horribles ont fait de l'ombre à certaines des bonnes choses qui se sont passées dans les pensionnats ». Les « bonnes actions » et le « travail remarquable » des enseignants et administrateurs ont été largement ignorés, a-t-elle ajouté, avant de souligner qu'il était injuste de qualifier de raciste l'ex-ministre Hector-Louis Langevin, qui est



L'école St. Michael's Indian, à Alert Bay (C-B), photographié en 1970, est l'un des pensionnats autochtones subventionnés pendant des décennies par le gouvernement fédéral.

ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

l'un des architectes du système des pensionnats.

Démission ou excuses?

Seul Romeo Saganash, dont le frère Jonish est mort au pensionnat de La Tuque, où il avait été envoyé à l'âge de cinq ans, a réclamé la démission de la sénatrice Beyak.

La ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, a évité la question, préférant s'en remettre à la volonté des Premières Nations du pays. « Je pense que ce sont elles qui devraient avoir leur mot à dire en ce qui a trait aux excuses et à tout le reste. Et je crois qu'on doit faire un meilleur boulot en

ce qui a trait à l'éducation et à la formation des parlementaires », a-t-elle déclaré.

Les pensionnats autochtones ont séparé plus de 150 000 enfants autochtones de leurs familles et de leurs communautés. Au moins 6000 enfants y sont morts. Dans son rapport définitif, la Commission Vérité

et Réconciliation a conclu que les pensionnats autochtones avaient été un outil central d'un génocide culturel à l'égard des autochtones du Canada. A CBC, le président de cette commission, Murray Sinclair, s'est dit « un peu choqué » que Lynn Beyak croie « encore des choses qui ont été prouvées fausses au fil des ans ».

L'ex-leader des conservateurs au Sénat, Claude Carignan, a quant à lui qualifié le commentaire de sa collègue d'inapproprié. « J'imagine qu'elle réalise que ses propos ont été mal reçus. C'est à elle de dire si elle s'est mal exprimée. C'est à elle de prendre la décision. Je pense que, quand quelqu'un tient des propos inappropriés, la bonne chose à faire est de s'excuser », a-t-il dit, en s'exprimant à titre personnel.

« Nous devons faire un meilleur travail pour nous assurer qu'il y a une meilleure conscience de ce chapitre sombre de notre histoire », a aussi suggéré la critique du Parti conservateur sur les questions autochtones, Cathy McLeod.

Lynn Beyak a été nommée sénatrice par Stephen Harper en 2013. Elle est originaire de Dryden, dans le nord-ouest de l'Ontario. Quatre pensionnats ont été en activité dans un rayon de 200 kilomètres autour de cette ville. Le gouvernement a commencé à fermer ces écoles — il y en aurait eu environ 200 — dans les années 1970. Le dernier a fermé ses portes en 1996.

Le Devoir

EXPLOSION D'UNE GRENADE À VALCARTIER

Ottawa indemnise victimes et survivants 40 ans plus tard

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

Plus de 40 ans après l'explosion accidentelle d'une grenade au camp de cadets de la base de Valcartier, le gouvernement fédéral offre ses excuses et annonce un plan de compensation.

« Aux plus de 100 survivants de cet incident, à vos familles et aux familles de ceux qui ont péri, au nom du gouvernement du Canada, je vous demande d'accepter ces excuses », a déclaré jeudi le ministre de la Défense, Harjit Sajjan.

« Nous sommes sincèrement désolés de la douleur que vous avez endurée et nous regrettons profondément le temps qu'il aura fallu pour la soulager. Aujourd'hui, nous commençons à réparer les erreurs du passé », a-t-il ajouté.

Le ministre Sajjan, un lieutenant-colonel à la retraite,

était accompagné lors de cette conférence de presse qui s'est déroulée dans une ambiance solennelle de certaines personnes qui ont vécu le drame, dont l'expert en sécurité Michel Juneau-Katsuya.

Ce dernier a positivement accueilli le plan d'indemnisa-

L'explosion accidentelle d'une grenade a tué six cadets en plus d'en blesser des dizaines d'autres au camp de cadets

tion annoncé par le gouvernement et remercié le ministre de la Défense pour le « leadership » dont il a fait preuve pour « réparer ce qui a été fait il y a 43 ans », même si « on ne peut pas changer l'histoire ».

Le porte-parole associé du Parti conservateur en ma-

tière de défense, Pierre Paul-Hus, s'est lui aussi montré satisfait du programme d'indemnisation qui a été élaboré en collaboration avec les victimes de cet incident et leurs représentants.

Les événements remontent au 30 juillet 1974, alors que l'explosion accidentelle d'une grenade a tué six cadets en plus d'en blesser des dizaines d'autres au camp de cadets de la base militaire de Valcartier.

Le gouvernement fédéral estime qu'environ 155 personnes devraient être admissibles au paiement de secours universel de 42 000 \$ qu'il offre.

Les successions des six cadets qui ont péri lors de l'incident et des anciens cadets qui sont décédés dans les an-

nées qui ont suivi peuvent aussi obtenir ce paiement de secours.

Un montant additionnel de 58 000 \$ sera remis aux successions des six victimes « en reconnaissance des pertes subies », selon le communiqué du ministère de la Défense.

En juillet 2015, l'ombudsman des Forces armées canadiennes avait dressé un

constat accablant de la manière dont des cadets et leurs familles avaient été traités.

L'enquête concluait que les cadets et leurs familles avaient reçu un traitement inéquitable tant pour la couverture médicale requise par la suite que pour le versement d'indemnités.

La Presse canadienne

LIBERTÉ

ART & POLITIQUE | N° 315 | PRINTEMPS 2017 | 12 \$

DOSSIER

Avancez en arrière!
Quand le progrès
tourne à la catastrophe



À LIRE AUSSI

Les révélations
de Frankenstein
Le crime parfait

RÉTROVISEUR

Yvon Rivard
relit Bernanos

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322
PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM



OUTREMONT

795 DUNLOP
Cottage Outremontais (1925), très bon état
situé face au Parc Pratt, très lumineuse,
fenestration sud-ouest, 4 chambres, bureau,
2 s/bains, s/eau, s/familiale et 2^e cuisine au
s/sol. Terrasse à l'étage. 4 stationnements.

1 195 000\$ - MLS # 25516229

JAMES MORRIS

514-702-1110

courtier immobilier, gr. sutton - immobiliA inc.



VILLE-MARIE

VISITE LIBRE
DIMANCHE 12 MARS 13H À 16H
2144 DE LORIMIER
Succession. Vendeurs très motivés. Libre immédiatement. Excellente opportunité pour grande copropriété. 1325 p.c. et 4 ch. dans triplex rénové et en face du parc Des Royaux.

PRIX REDUIT de 315 000 \$ à 299 000 \$!

MLS # 23765118

ANTOINE LATTE

514-802-5175

Courtier immobilier,
REALTIC Inc. Agence immobilière



POUR ANNONCER DANS CETTE SECTION,
VEUILLEZ CONTACTER LES PETITES
ANNONCES AU 514 985-3322

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ÉCONOMIE

Embellie en Europe, mais la BCE ne baisse pas la garde

Les scénarios pessimistes ne se sont pas produits



Le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO				New York				PÉTROLE			
S&P TSX				S&P 500				49,28			
15 496,84 ▼ -0,14				2364,87 ▲ +1,89				-1,00 \$US			
-0,0%				+0,1%				-2,8%			
NASDAQ				DOW JONES				OR			
5838,81 ▲ +1,26				20 858,19 ▲ +2,46				1203,20			
-0,0%				+0,0%				6,20 \$US			
								-0,5%			
								DOLLAR CANADIEN			
								74,03			
								-0,08 \$US			
								-0,1%			
								1 \$US = 1,3508			
								69,95			
								-0,33 EURO			
								1 EURO = 1,4295			

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
S&P TSX	SPTT	15496,84	-0,14	0,00
S&P TX20	TX20	641,25	-2,41	0,37
S&P TX60	TX60	918,35	0,82	0,09
S&P TX60 Cap.	TX6C	1015,51	0,91	0,09
Cons. de base	TTCS	521,44	-0,68	0,13
Cons. discr./v.	TTCD	184,88	-0,72	0,39
v.énergie	TTEN	197,55	3,15	1,62
Finance	TTFS	296,51	-0,81	0,27
Aurif/v@re	TTGD	196,91	-1,88	0,95
Sant/v@	TTHC	68,87	-0,22	0,32
Tech. de l'info	TTTK	58,99	0,39	0,67
Industrie	TTIN	209,69	0,33	0,16
Mat/v@riaux	TTMT	235,41	-0,99	0,42
Immobilier	TTRE	289,57	-2,66	0,91
Tv@l/v@coms	TTTS	154,12	0,24	0,16
Sev. collect.	TTUT	241,01	-0,67	0,28
Mv@taux/minerals	TTMN	670,38	0,00	0,00

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	788,85	-4,13	-0,52	867,44
-------------	----	--------	-------	-------	--------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
Alim. Couche-Tard	ATD.B	61,64	-0,39	0,63
Canadian-Tire	CTC.A	152,24	0,26	0,17
Cogeco	CCA	70,99	0,00	0,00
Corus	CJR.B	12,73	0,04	0,32
Groupe TVA	TVA.B	3,40	-0,04	-1,16
Jean Coutu	PJC.A	19,95	0,06	0,30
Loblav	L	70,63	-0,03	-0,04
Magna	MG	57,10	-0,52	-0,90
Metro	MRU	40,15	0,15	0,38
Quebecor	QBR.B	38,22	0,20	0,53
Uni Select	UNS	33,31	-0,24	-0,72
Saputo	SAP	45,41	-0,22	-0,48
Shaw	SJR.B	27,71	0,04	0,14
Dollarama	DOL	100,34	-1,47	-1,44
Restaurant Brands	QSR	73,15	-0,11	-0,15
Transat A.T.	TRZ	5,59	0,01	0,18
Yellow Media	Y	8,01	-0,48	-5,65

ÉNERGIE

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
Cameco	CCO	14,70	-0,36	-2,39
Canadian Natural	CNQ	43,31	3,88	9,84
Hydro One	H	23,40	-0,06	-0,26
Enbridge	ENB	55,38	-0,21	-0,38
EnCana	ECA	14,20	0,00	0,00
Enerplus	ERF	10,98	-0,38	-3,35
Pengrowth Energy	PGF	1,52	-0,01	-0,65
P@otrol@re Imp@@riale	IMO	41,38	0,50	1,22
Suncor Energy	SU	40,55	0,09	0,22
Cenovus Energy	CVE	16,12	-0,42	-2,54
TransCanada	TRP	61,69	0,01	0,02
Valencor	VNR	21,17	-0,24	-1,12

FINANCIÈRES

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
B. CIBC	CM	119,63	-0,20	-0,17
B. de Montr@al	BMO	102,61	-0,45	-0,44
B. Laurentienne	LB	59,02	-0,03	-0,05
B. Nationale	NA	58,31	-0,33	-0,56
B. Royale	RY	98,31	-0,04	-0,04
B. Scotia	BNS	79,09	-0,37	-0,47
B. TD	TD	69,88	-0,28	-0,40
Brookfield Asset	BAM.A	48,38	-0,16	-0,33
Cominar Real	CUF.UN	14,06	-0,31	-2,16
Corp. Fin. Power	PWF	35,45	0,06	0,17
Fin. Manuvie	MFC	24,24	-0,22	-0,90
Fin. Sun Life	SLF	49,40	-0,12	-0,24
Great-West Lifeco	GW	36,61	0,11	0,30
Industrielle All.	IAG	57,48	-0,41	-0,71
Power Corporation	POW	31,55	0,00	0,00
IMX	X	69,00	0,56	0,82

INDUSTRIELLES

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
Air Canada	AC	13,21	0,11	0,84
Bombardier	BBD.B	2,10	0,00	0,00
CAE	CAE	19,95	0,01	0,05
Canadian Pacific	CP	198,87	-0,90	-0,45
Chemin de fer CN	CNR	96,86	0,35	0,36
SNC-Lavalin	SNC	53,90	-0,18	-0,33
Transcontinental	TCLA	23,14	0,29	1,27
TransForce	TFI	35,00	0,00	0,00

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Titre	Symbole	Fermature	Variation (%)	Volume (000)
Agrium	AGU	131,18	3,66	2,87
Barrick Gold	ABX	23,89	-0,17	-0,71
Goldcorp	G	19,67	-0,11	-0,56
Kinross Gold	K	4,28	-0,11	-2,51
Mines Agnico-Eagle	AEM	53,82	-0,23	-0,43
Potash	POT	23,49	0,66	2,89
Teck Resources	TECK.B	26,34	-0,20	-0,75

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	42,39	0,00	0,00
TransAlta	TA	7,19	-0,04	-0,55

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	9,15	0,15	1,67
CGI	GIB.A	62,90	0,45	0,72

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	58,40	0,55	0,95
Manitoba Telecom	MBT	39,34	0,15	0,38
Rogers	RCL.B	56,04	-0,56	-0,99
Telus	T	42,46	0,16	0,38

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	30,94	-0,03	-0,10
iShares MSCI	XEM	28,39	-0,23	-0,80
iShares MSCI EMU	EZU	33,12	0,00	0,00
iShares S&P 500	XSP	27,06	0,02	0,07
iShares S&P/TSX	XIC	24,65	0,01	0,04

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

ENCANA CORP	ECA	14,20	0,00	0,00
CANADIAN NATURAL	CNQ	43,31	3,88	9,84
HB NYMEX CL BULL	HOU	7,04	-0,18	-2,49
POTASH CORP	POT	23,49	0,66	2,89
iShares S&P TSX	XEG	12,56	0,20	1,62
LUNDIN MINING CORP	LUN	7,44	-0,24	-3,13
SUNCOR ENERGY INC	SU	40,55	0,09	0,22
HB NYMEX CL BEAR	HOD	10,91	0,26	2,44
MANULIFE FINANCIAL	MFC	24,24	-0,22	-0,90
iShares S&P TSX 60	XIU	23,04	0,03	0,13

LES GAGNANTS EN %

CANADIAN NATURAL	CNQ	43,31	3,88	9,84
AURINIA	AUP	10,51	0,79	8,13
ZCL COMPOSITES INC	ZCL	13,05	0,86	7,05
NUVISTA ENERGY LTD	NVA	5,79	0,37	6,83
SAVARIA CORP	SIS	12,29	0,74	6,41
CANOPY GROWTH CORP	WEED	11,07	0,61	5,83
INTERTAPE POLYMER	ITP	23,38	1,13	5,08
LUNDIN GOLD INC	LUG	5,58	0,24	4,49
HB NYMEX NG BULL	HNU	7,66	0,28	3,79
GIBSON ENERGY INC	GEI	19,70	0,65	3,41

LES PERDANTS EN %

LUMENPULSE INC	LMP	13,27	-3,65	-21,57
MAJOR DRILLING	MDI	6,96	-0,58	-7,69
DOREL INDUSTRIES	DIL.B	32,00	-2,56	-7,41
HUDBAY MINERALS	HBM	9,05	-0,45	-4,74
ALTIUS MINERALS	ALS	11,29	-0,56	-4,73
LIQUOR STORS NA	LIQ	9,48	-0,40	-4,05
LINAMAR CORP	LNR	59,74	-2,34	-3,77
HB NYMEX NG BEAR	HND	11,99	-0,46	-3,69
FIRST QUANTUM	FM	13,58	-0,49	-3,48
ENERPLUS CORP	ERF	10,98	-0,38	-3,35

LES GAGNANTS EN \$

CANADIAN NATURAL	CNQ	43,31	3,88	9,84
AGRIUM INC	AGU	131,18	3,66	2,87
SHOPIFY INC	SHOP	84,20	2,03	2,47
INTERTAPE POLYMER	ITP	23,38	1,13	5,08
ZCL COMPOSITES INC	ZCL	13,05	0,86	7,05
AURINIA	AUP	10,51	0,79	8,13
SAVARIA CORP	SIS	12,29	0,74	6,41
EXCHANGE	EIF	38,12	0,68	1,82
POTASH CORP	POT	23,49	0,66	2,89
GIBSON ENERGY INC	GEI	19,70	0,65	3,41

LES PERDANTS EN \$

LUMENPULSE INC	LMP	13,27	-3,65	-21,57
DOREL INDUSTRIES	DIL.B	32,00	-2,56	-7,41
LINAMAR CORP	LNR	59,74	-2,34	-3,77
DOLLARAMA INC	DOL	100,34	-1,47	-1,44
FRACO-NEVADA CORP	FNV	81,99	-1,04	-1,25
CANADIAN PACIFIC	CP	198,87	-0,90	-0,45
CANADIAN REAL	REF.UN	48,09	-0,85	-1,74
WEST FRASER TIMBER	WFT	57,04	-0,81	-1,40
MAJOR DRILLING	MDI	6,96	-0,58	-7,69
WESTON GEORGE LTD	WN	111,72	-0,56	-0,50

Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com

INDICES QUÉBÉCOIS				
Indice	Fermature	var. pts	var. %	
IQ30	2493,91	+0,20	+0,01	
IQ120	2511,35	-3,04	-0,12	

BENOIT TOUSSAINT

Francfort — La Banque centrale européenne (BCE) s'est félicitée jeudi de l'embellie économique à l'œuvre dans la zone euro, mais a décidé de maintenir inchangé le cours de sa politique très interventionniste, jugeant l'évolution des prix encore trop faible.

« La reprise se renforce à travers les secteurs et les pays » et « les risques de déflation ont largement disparu », a souligné le président de l'institution monétaire, Mario Draghi, au cours de sa conférence de presse régulière. En outre, l'amélioration du marché du travail « est en train d'avoir des effets positifs sur le revenu disponible des ménages, et apporte ainsi du soutien à la consommation privée », a ajouté l'italien, tout en précisant que certains scénarios très négatifs redoutés jusqu'alors par la banque centrale « sont devenus moins probables ».

Prévisions à la hausse

Fort de ce constat, la BCE a revu en nette hausse ses prévisions sur l'inflation pour 2017, après une poussée des prix en début d'année dans la zone euro, et s'est montrée un peu plus confiante en ce qui concerne la croissance dans la région cette année et la suivante. En outre, l'institution monétaire n'a pas jugé nécessaire de reconduire un programme de prêts géants gratuits pour les banques, destiné à stimuler l'octroi de crédits, et a légèrement amendé sa

communication afin de prendre acte de ces progrès.

Des « pas de bébé »

« Dans l'ensemble, la BCE a gardé un ton accommodant, mais a aussi commencé à distiller des éléments » en vue d'un resserrement à terme de sa politique, notait dans une note Carsten Brezski, économiste chez ING. Dans son discours introductif, où chaque mot est pesé, M. Draghi n'a par exemple plus dit que son institution était prête à agir avec tous les instruments disponibles dans le cadre de son mandat, car il n'y a plus un « sentiment d'urgence à prendre de nouvelles mesures ».

Mais pour le moment, « il s'agit encore de pas de bébé » en vue d'un changement de cap, estimait toutefois l'analyste Howard Archer, de l'institut IHS Markit. Une politique monétaire très interventionniste est encore requise pour soutenir la remontée des prix, a réaffirmé jeudi M. Draghi. Le conseil des gouverneurs, l'instance dirigeante de la BCE composée de six directeurs et des 19 présidents des banques centrales de la zone euro, n'a par conséquent touché ni à ses taux directeurs, à leur plus bas niveau historique depuis mars 2016, ni à son vaste programme de rachat de dettes, le « QE », lancé en mars 2015.

L'inflation près de la cible

En février, la hausse des prix dans la zone euro a atteint 2% et fait ainsi un nouveau pas vers l'objectif à moyen terme de la banque centrale, qui vise un rythme durable d'inflation

« légèrement inférieur à 2% », définition selon elle de la stabilité des prix. Problème : cette progression est essentiellement due au rebond des prix de l'énergie, qui avaient chuté en 2015 sur fond d'effondrement des cours du pétrole, et de l'alimentation, par nature très volatils. Corrigée de ces deux composantes, l'inflation est restée scotchée au rythme modeste de 0,9% en février, et la BCE n'entrevoit toujours pas de mouvement de hausse convaincant de cet indicateur, a souligné M. Draghi.

C'est pourquoi l'institution n'entend pas encore baisser la garde et continue à se dire prête à maintenir ses taux à leur niveau actuel, voire à davantage les abaisser, pour une longue période. Elle n'a pas non plus évoqué une possible réduction prochaine de son vaste programme de rachat de dettes, alors que de plus en plus d'observateurs, principalement en Allemagne, s'inquiètent des risques à long terme de cette politique très offensive et appellent l'institution monétaire à réduire la voilure.

« Monsieur Draghi, modifiez enfin votre politique, entamez un changement sur les taux », a réagi jeudi l'Allemand Markus Söder, ministre des Finances de la Bavière et l'un des chefs de file de la CSU, le parti allié de la CDU de la chancelière Angela Merkel. Mais pour la BCE, une accélération durable et auto-entretenu de l'inflation « est le facteur clé, ce n'est pas le seul, mais il est certainement clé », a rappelé M. Draghi.

Agence France-Press

Risques géopolitiques en hausse

Les risques géopolitiques ont augmenté dans le monde, a prévenu jeudi le président de la BCE, Mario Draghi, qui s'est livré à un plaidoyer en faveur de l'euro, source de solidarité avant plusieurs scrutins clés en Europe.

« Les risques géopolitiques globaux ont gagné en importance dans notre évaluation » des dangers pour l'économie en zone euro. « Mais nous ne savons pas encore comment ces événements risqués se révéleront sur l'économie », a-t-il ajouté, faisant référence aux élections à venir aux Pays-Bas le 15 mars, puis en France au mois d'avril.

Ces deux pays connaissent une montée en puissance des partis d'extrême droite, hostiles à l'euro et à l'Union européenne. Les

grands risques de ces derniers mois, à savoir la décision du Royaume-Uni de sortir de l'UE en juin, le « non » au référendum italien sur une réforme constitutionnelle et l'élection d'un chœur de protectionnisme à la Maison-Blanche, Donald Trump, n'ont toutefois « pas encore eu d'impacts significatifs sur l'économie », a-t-il tempéré.

Le patron de la BCE en a profité pour souligner les mérites de la construction européenne. « En particulier aujourd'hui, alors que les pays de l'UE doivent faire face à des défis géopolitiques, au terrorisme, à la migration [...], l'euro est une chaîne de solidarité » entre ses États membres, a-t-il estimé.

OMC

La Chine voit dans l'attitude de Trump une « guerre commerciale »

Pékin — La Chine a jugé jeudi que l'irrespect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourrait entraîner une guerre commerciale, un commentaire survenant après des attaques répétées du président américain, Donald Trump, contre cette instance internationale.

ÉCONOMIE

HYDROCARBURES

Shell vend l'essentiel de son actif dans les sables albertains

GÉRARD BÉRUBÉ

Deux autres noms se sont ajoutés à la liste des grandes pétrolières se retirant des sables bitumineux. Le géant néerlandais Shell vend l'essentiel de ses éléments d'actif pétroliers en Alberta pour l'équivalent de 11,1 milliards.

Canadian Natural Resources (CNR) versera 5,4 milliards \$US et 98 millions d'actions à Royal Dutch Shell pour sa participation de 60% dans le projet Athabasca, au nord de Fort McMurray. Elle met également la main sur le projet Quest de captage et de stockage de carbone de Shell, près d'Edmonton.

Dans une transaction distincte, CNR et Shell achètent la participation de 20% de la texane Marathon Oil dans Athabasca, versant chacune 1,25 milliard \$US. L'américaine entend s'en remettre au contrôle de schiste aux États-Unis.

De classe mondiale

Commentant la transaction, CNR s'est réjoui de mettre la main « sur un site de classe mondiale pour 40% de moins que ce qu'il en coûterait pour tout construire », selon La Presse canadienne. Pour sa part, Shell, déjà engagée dans un programme de délestage d'actif de 30 milliards \$US afin d'abaisser sa dette, veut se concentrer sur le développement et l'exploita-



L'un des sites d'extraction de Shell en Alberta

JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

tion de sites promettant de meilleurs rendements.

L'agence Reuters indique qu'en réponse à la pression des investisseurs l'invitant à gérer les risques liés au changement climatique, Shell a également décidé de lier 10% des bonus de ses dirigeants à des objectifs de gestion des émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de production.

Shell et Marathon ajoutent

leur nom à la liste des grandes pétrolières se retirant des sables bitumineux en réaction à la chute des cours pétroliers, le pétrole extrait des sables étant coûteux et hautement polluant. La norvégienne Statoil avait posé un geste similaire en janvier. Shell avait déprécié la valeur de son actif canadien en 2015. ConocoPhillips et ExxonMobil y ont fait écho.

En février dernier, la Wall

Street Journal indiquait qu'Exxon irait plus loin et annoncerait sous peu que 3,6 milliards de barils devaient être extraits au cours des prochaines décennies resteront enfouis pour une question de coûts et de rentabilité.

Le Devoir rappelait également qu'en raison de nouvelles règles comptables américaines la pétrolière Impériale, filiale d'Exxon, devait retrancher 2,6 milliards de barils

de ses « réserves prouvées ». Les autorités de réglementation en valeurs mobilières aux États-Unis se sont intéressées à l'évaluation des réserves des compagnies pétrolières.

Applaudissant le geste de Shell, le porte-parole de Greenpeace, Ben Ayliffe, a précisé que, depuis 2014, près de 50 projets en Alberta ont été mis sur la glace.

Le Devoir

RadioShack encore à l'abri de ses créanciers

Forth Worth — Pour la deuxième fois en deux ans, RadioShack se place sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites aux États-Unis, une décision qui soulève bien des doutes quant à l'avenir du détaillant qui a vu le jour il y a près de 100 ans. Longtemps connu comme l'endroit où se procurer des piles ainsi que des articles électroniques, RadioShack a éprouvé des difficultés alors que de plus en plus de consommateurs se tournent vers Amazon ou d'autres détaillants en ligne. RadioShack a revu le modèle de ses magasins, mais cela n'a pas été suffisant pour redresser la barre, ce qui a forcé l'entreprise à se placer à l'abri de ses créanciers en 2015. Le détaillant a indiqué qu'il comptait fermer 200 de ses magasins et qu'il évaluera ses options pour les 1300 autres boutiques de son réseau. Établi à Fort Worth, au Texas, RadioShack compte quelque 5900 employés.

Associated Press

Sunrise Records précise l'ouverture de boutiques

Toronto — Sunrise Records a continué jeudi à révéler certains endroits où elle commencera à ouvrir ses nouvelles boutiques. La chaîne ontarienne de disques compte s'installer dans les 70 succursales laissées vacantes par HMV Canada. Six magasins seront ouverts au Québec : à Hull, à Québec, à Saint-Bruno, à Saguenay, à Trois-Rivières ainsi qu'à Victoriaville. Le président de l'entreprise, Doug Putman, prend un risque certain en se lançant dans cette aventure puisque de plus en plus de mélomanes choisissent d'écouter de la musique en ligne. La vente des disques compacts a dégringolé de 19%, à 12,3 millions d'unités en 2016, selon les données de Nielsen. Par ailleurs, après Apple Music et Spotify, les services de diffusion de musique en ligne ont crû de façon exponentielle, connaissant une croissance de 203% pour atteindre 22 milliards d'écoutes.

La Presse canadienne

DIRECTEUR DU BUDGET

Des milliards manquent dans les dépenses en infrastructures

JORDAN PRESS

à Ottawa

Le directeur parlementaire du budget (DPB) affirme qu'il manque des milliards de dollars aux projections des dépenses fédérales annoncées plus tôt ce mois-ci.

Les prévisions en matière de dépenses pour la prochaine année incluaient des investissements de 8 milliards pour les infrastructures, mais un rapport publié jeudi par Jean-Denis Fréchette indique que les documents ne montrent que 5,5 milliards en allocations d'infrastructure.

Le rapport énumère plusieurs raisons pour expliquer les 2,5 milliards manquants, notamment que les libéraux pourraient reporter certaines dépenses prévues aux années futures. Une autre raison invoquée dans le rapport suggère que les prévisions des dépenses sont présentées de façon si complexe que le bureau de M. Fréchette n'a pas pu trouver l'argent.

Le rapport est le dernier d'une série d'études du DPB qui ont suscité des critiques quant au programme d'infrastructures, qui est un pilier de la stratégie de croissance économique du gouvernement. Le rapport prédit également que les libéraux dépenseront seulement la moitié de l'argent prévu pour les infrastructures au cours du présent exercice financier.

Montant imprécis

L'absence de dépenses fédérales ne signifie pas que l'argent n'est pas dépensé pour des projets. Le gouvernement fédéral rembourse les villes et les provinces pour des travaux uniquement lorsque les reçus sont présentés, causant généralement un délai entre les travaux de construction et l'octroi des fonds. Le montant déboursé jusqu'à présent demeure imprécis.

La porte-parole du Parti conservateur en matière d'in-

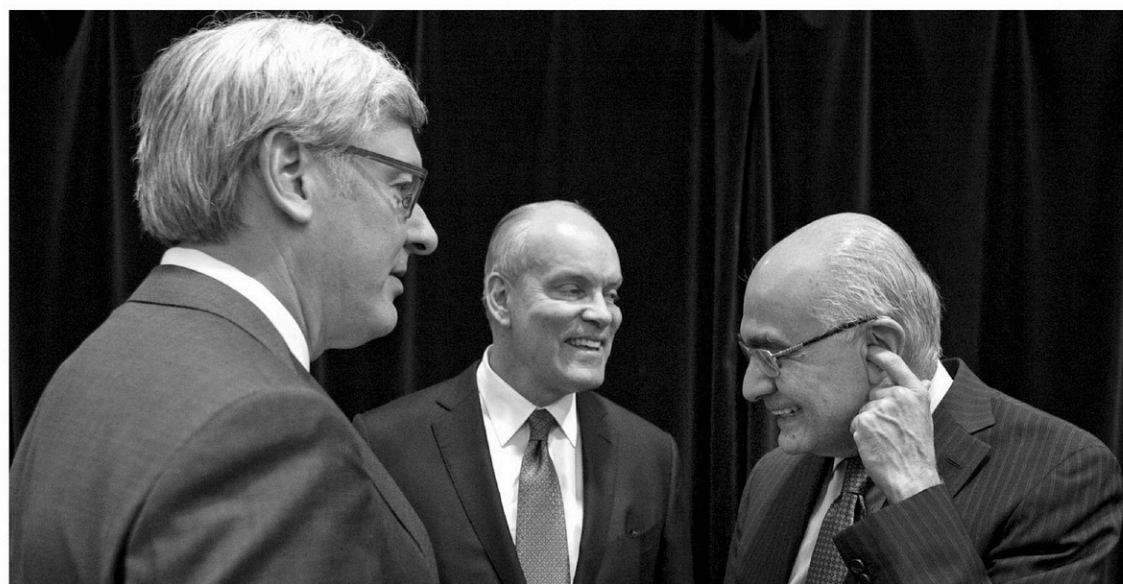
frastructures, Dianne Watts, montre du doigt un processus de demande pour les municipalités qu'elle juge trop complexe. « Ce n'est pas surprenant que le gouvernement ne réussisse pas à allouer la moitié des fonds en infrastructures cette année et que des milliards aient disparu des projections de dépenses du gouvernement pour l'an prochain », a déclaré M. Watts. Les libéraux doivent élaborer un plan transparent qui permet aux municipalités d'avoir accès à l'argent pour les infrastructures facilement. »

Les prévisions pour le prochain exercice annoncent 257,9 milliards de dépenses, soit une augmentation de 7,8 milliards par rapport à l'année dernière. Le gouvernement s'attend à ce que les dépenses consacrées aux individus, telles que les prestations aux personnes âgées et aux enfants augmentent de 4,7 milliards comparativement à l'an dernier, atteignant 95,9 milliards, tandis que les transferts aux provinces (comme pour les soins de santé) augmenteront de 1,6 milliard. Or, les montants des dépenses ne s'alignent pas avec ceux du budget, qui sera publié le 22 mars, rendant le suivi de l'argent difficile pour les parlementaires.

Par exemple, le rapport du DPB cite la fin de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), qui a été remplacée lors du dernier budget par l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). La nouvelle allocation est plus coûteuse que la précédente, mais le ministre qui supervise le programme constate néanmoins une réduction de 4,2 milliards de ses dépenses par rapport à l'an dernier.

Le DPB demande au gouvernement de publier un document budgétaire décrivant l'ensemble des dépenses pour l'année.

La Presse canadienne



Les p.-d.g. de trois banques canadiennes, David McKay, de la RBC, Bharat Masrani, de la TD, et Bill Downe, de la BMO, lors de l'annonce de la création du fonds d'aide aux PME

CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

BANQUES

Un milliard pour aider les PME canadiennes

ALEXANDRA POSADZKI à Toronto

Les grandes banques canadiennes et d'autres institutions financières mettent sur pied un fonds dont la taille pourrait atteindre 1 milliard sur 10 ans afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès à du capital et d'asseoir leur croissance. Le fonds, qui sera financé par le secteur privé et qui se veut une option supplémentaire au capital de risque ainsi qu'aux marchés publics, aura 500 millions à sa disposition dès la première année. Si la demande est au rendez-vous et que le rendement est satisfaisant, sa taille pourrait atteindre 1 milliard au cours des neuf années suivantes.

« La solution »

Le président et chef de la direction de la Banque Royale, David McKay, a affirmé que les petites entreprises devaient surmonter plusieurs obstacles afin d'avoir accès à des capitaux pour grandir, notamment lorsque vient le temps d'embaucher du personnel, d'acheter de nouveaux équipements ou de procéder à l'acquisition d'une autre entreprise. « Nous avons une communauté d'investisseurs forte et vigoureuse [...]

mais elle est fragmentée, a dit M. McKay jeudi. Nous devons rendre le capital disponible pour faire croître notre économie. »

Le secteur financier discutait depuis environ un an afin de régler ce problème, a dit le grand patron de la Banque Royale, ajoutant que ce nouveau fonds représentait la solution. Ce fonds sera un organisme à but non lucratif et c'est à un conseil d'administration que reviendra le mandat de déterminer dans quelles sociétés investir. On ne prendra que des participations minoritaires afin que les compagnies concernées puissent garder le contrôle de leurs activités. Le fonds facilitera aussi le mentorat et l'accès aux bassins de compétences pour épauler les sociétés sélectionnées.

Les six grandes banques canadiennes — la Royale, la Banque de Montréal, la Banque TD, la Banque CIBC ainsi que la Banque Nationale — font partie des investisseurs initiaux. Des compagnies d'assurances comme Manuvie et la Sun Life contribuent également, tout comme la Banque Laurentienne. D'autres compagnies évaluent également la possibilité de rejoindre ce groupe.

Recommandation

L'annonce effectuée jeudi découle d'une recommanda-

tion effectuée le mois dernier par le comité qui conseille le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, sur la croissance économique. Un rapport du Conseil consultatif en matière de croissance économique recommandait au gouvernement Trudeau d'encourager le secteur financier et de mettre à la disposition des entreprises un fonds de 1 milliard de « capitaux patients ».

En conférence de presse à Toronto, Bill Morneau a souligné le rôle essentiel du secteur privé pour stimuler la croissance économique. « Il s'agit vraiment d'une initiative des banques et des sociétés d'assurances pour offrir un capital patient qui, à long terme, aura un impact important sur nos entreprises », a-t-il dit.

La Presse canadienne

Sears creuse sa perte

New York — Plombé par les charges, Sears a creusé sa perte au quatrième trimestre. Les ventes des magasins Sears et Kmart ouverts depuis au moins un an — un indicateur clé dans le secteur du commerce de détail — ont fléchi de 10,3%. Le directeur financier de l'entreprise, Jason Hollar, a indiqué jeudi que la saison difficile du temps des Fêtes avait pesé sur les marges de la société ainsi que ses ventes comparables. Pour la période de trois mois terminée le 28 janvier, le détaillant établi à Hoffman Estates, en Illinois, a affiché une perte nette de 607 millions \$US, ou 5,67 \$US par action, par rapport à 580 millions, ou 5,44 \$US par action, à la même période il y a un an. Les charges de dépréciation ont été de 409 millions, par rapport à 203 millions il y a un an. Sur une base ajustée, en excluant les éléments non récurrents, Sears a affiché une perte par action de 1,28 \$US, comparativement à 1,70 \$US par action, au quatrième trimestre de l'exercice précédent. De leur côté, les revenus sont passés de 7,3 milliards à 6,05 milliards.

Associated Press

LOTO QUÉBEC 649 Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ [64313173-08]		Résultats des tirages du : 2017-03-08 <table border="1"> <tr> <td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>40 compl.</td> </tr> <tr> <td>28</td><td>35</td><td>36</td><td></td> </tr> </table>		10	17	24	40 compl.	28	35	36		<table border="1"> <tr> <td>05</td><td>07</td><td>20</td><td>47 compl.</td> </tr> <tr> <td>22</td><td>26</td><td>31</td><td></td> </tr> </table>		05	07	20	47 compl.	22	26	31	
10	17	24	40 compl.																		
28	35	36																			
05	07	20	47 compl.																		
22	26	31																			
Extra 4757028		Ce soir, 26 MILLIONS \$ (approx.)																			

ÉDITORIAL

Un chef à QS

Gabriel Nadeau-Dubois a confirmé, jeudi, sa candidature à l'investiture de Québec solidaire dans la circonscription de Gouin. C'est un chef de parti que l'on a vu, un politicien qui a une bonne idée de la direction qu'il veut imprimer à la formation politique.

Le personnel de la permanence de Québec solidaire, à Montréal, ne voulait pas rater ça. La conférence de presse était organisée par le parti et animée par sa relationniste. Tout juste si on n'a pas déroulé le tapis rouge.

Gabriel Nadeau-Dubois, qui vient tout juste de prendre une carte de QS, n'est pourtant pas encore élu. Il n'est que candidat à l'investiture et comme co-porte-parole. Osons espérer qu'un militant ne viendra pas jouer les trouble-fête en tentant sa chance à l'investiture. Dans cette éventualité, il y a tout lieu de croire que les services de la relationniste ne seraient pas fournis.

Au poste de co-porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois a toutefois de la concurrence: un dénommé Sylvain Lafrenière, qui se décrit comme «un solidaire par excellence». Dans son cas à lui, il n'y a pas eu de conférence de presse.

Tout cela pourrait apparaître normal au Parti libéral, dont le chef a le dernier mot quant au choix des candidats. Mais à QS, on se targue de s'imposer les exigences démocratiques les plus élevées. Même au Parti québécois, qui a une longue tradition d'intervention du chef et de l'exécutif en faveur de candidats qu'ils favorisent, on sait sauver les apparences.

Cela dit, c'est avec aplomb que Gabriel Nadeau-Dubois a fait son entrée en politique partisane. Il s'était minutieusement préparé. Son allocution était claire, cohérente.

Indépendantiste et de gauche, le candidat a insisté sur l'importance de sortir du pouvoir la classe politique qui a gouverné le Québec «depuis 30 ans», qui a choisi le libre-échange et qui a fait du déficit zéro une obsession. Trente ans, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Lucien Bouchard à la tête du PQ. Jacques Parizeau, pourtant libre-échangiste, semble être dans ses bonnes grâces.

Il a exposé des éléments de son programme politique. Il entend travailler au recrutement de candidats afin que QS forme «la plus solide équipe de son histoire». Avec des candidats de valeur dans toutes les régions, a-t-il promis, lui qui a sillonné le Québec avec la tournée Faut qu'on se parle. Il veut moderniser le militantisme de QS — trop années 1970, s'est-il gardé de dire — en s'inspirant de l'organisation de Bernie Sanders sur les réseaux sociaux.

Enfin, le candidat a annoncé qu'il propose que QS et Option nationale (ON) fusionnent «dès maintenant», ce qui implique des «ajustements». ON est un parti formé «d'indépendantistes sérieux qui ont le cœur à gauche et qui n'ont aucune envie d'un virage identitaire au Québec», a-t-il dit.

Gabriel Nadeau-Dubois ne prend pas QS tel qu'il est. Il en appelle à son véritable renouvellement. «Je crois à ce que ce parti-là peut devenir», a-t-il dit, c'est-à-dire une force politique de premier plan.

À son entrée en politique, Gabriel Nadeau-Dubois est apparu comme un politicien éloquent, réfléchi, méthodique. Mais un politicien somme toute traditionnel. On n'est pas dans le «faire de la politique autrement» à la Paul St-Pierre Plamondon, mais plutôt dans le «faire de la politique efficacement». Ce n'est pas un simple candidat qui s'est présenté devant les médias, mais — les solidaires n'aimeront pas les mots — un leader, un chef.

Et puis, en promettant de jouer en équipe, il a eu ce mot qui a fait rire: «Je ne suis pas un P. K. Subban de la politique.» C'est vrai, P. K. Subban n'a jamais été capitaine de son équipe.

INVESTITURE LIBÉRALE

La leçon de Saint-Laurent

Justin Trudeau avait été formel. Élu chef, il renoncerait au pouvoir de nommer unilatéralement un candidat et de le parachuter dans une circonscription convoitée. Il a largement tenu parole à la veille des élections de 2015, bien qu'il ait cédé à la tentation d'influencer le choix des militants dans une poignée de circonscriptions.

Malgré ces accroc, ses partisans l'ont pris au mot à l'approche des cinq élections complémentaires du 3 avril prochain. Tout s'est déroulé dans les formes dans Ottawa-Vanier, une circonscription sûre que représentait feu Mauril Bélanger, et dans les deux sièges perdus d'avance de Calgary, autrefois occupés par les conservateurs Stephen Harper et Jason Kenney. La magouille a cependant pris le dessus dans Saint-Laurent, que Stéphane Dion a remportée avec 61,6% des voix en 2015, et Markham-Thornhill, remportée par l'ancien ministre John McCallum.

Les bonzes du parti ont tenté de piper les dés de manière à avantager les candidates favorites du chef et de son entourage. Dans Markham-Thornhill, ils ont rétroactivement refusé certains membres et donné rapidement le feu vert à la conseillère du premier ministre, Mary Ng, se traînant les pieds pour les autres candidats. Du coup, deux aspirants ont abandonné pour protester.

Dans Saint-Laurent, la favorite était l'ex-ministre de l'Immigration et de la Famille Yolande James, mais le maire de l'arrondissement, Alan De Sousa, voulait aussi se présenter. Pour éliminer cet obstacle, on l'a simplement écarté, refusant sa candidature sans jamais lui expliquer pourquoi. M^{me} James n'avait plus que deux adversaires: Emmanuelle Lambropoulos, une enseignante de 26 ans, peu connue du parti mais résidente de la circonscription et active au sein de l'équipe Dion, et Marwah Rizgy, avocate-fiscaliste et ex-candidate dans Hochelaga.

Ces magouillages ont refroidi les militants. Des quelque 5000 membres admissibles à voter, seulement un peu plus de 1300 se sont prévalus de leur droit. Et, à la surprise générale, M^{me} Lambropoulos l'a remporté.

M. Trudeau vante toujours la transparence et l'ouverture de son parti, mais quand le résultat risque de lui déplaire, son équipe s'active en coulisses, évitant au chef de s'expliquer. Parachuter un candidat-vedette dans une circonscription sûre n'est pas une nouveauté. Jean Chrétien a usé de ce pouvoir à maintes reprises, mais il le faisait ouvertement, ce qui l'obligeait à rendre des comptes.

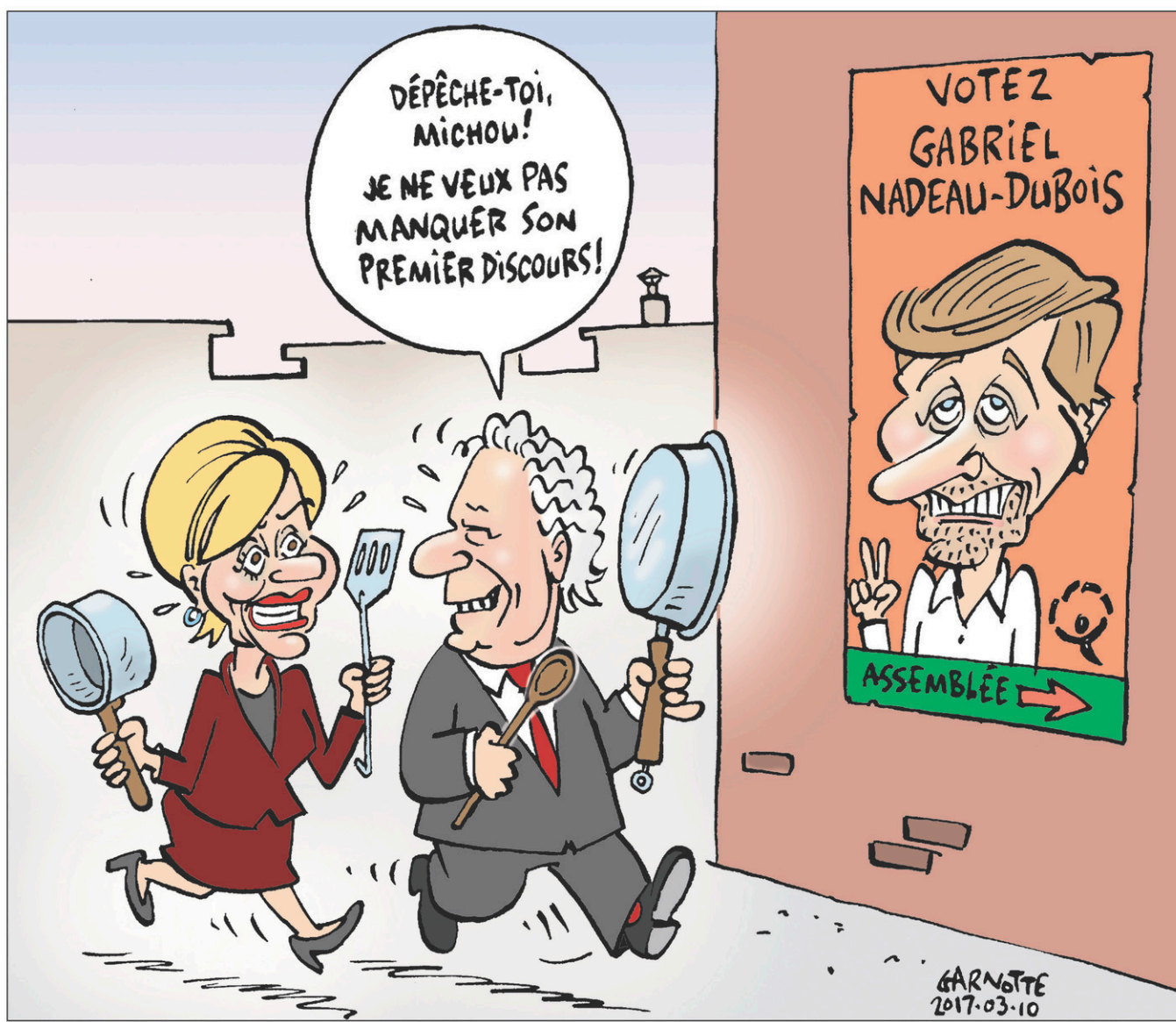
En refusant d'en faire autant, Justin Trudeau fait preuve, disons-le, d'hypocrisie et démontre qu'il peut y avoir un fossé entre ses gestes et ses paroles et que, malgré son image bien polie, il ne craint pas les froids calculs. Heureusement, ils ne bernent pas tout le monde et peuvent finir par avoir un prix, comme vient de le lui rappeler les partisans de Saint-Laurent.

mcornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Un «banal» crucifix?

Je veux et dois protester contre la façon cavalière et injurieuse qu'a utilisée Jean-François Nadeau dans sa chronique du 6 mars pour faire référence au crucifix retiré de l'hôpital du Saint-Sacrement de Québec. Dans son ardeur à critiquer des politiciens trop pressés, il a préféré parler d'un «banal» crucifix enlevé d'un hôpital, puis d'un «simple» crucifix. Mettant complètement de côté le fait que ce crucifix a été retiré à la suite d'une plainte d'une personne qui «a ressenti» un malaise en le voyant... Pourquoi? Comment? Quel malaise? Et que plusieurs milliers de personnes ont protesté. Parce que ce crucifix était un rappel et un symbole des raisons qui ont amené à la mise sur pied et au fonctionnement de cet hôpital. Parce que cet hôpital a fonctionné durant des dizaines d'années grâce à la compétence, et aussi au dévouement de religieuses qui croyaient profondément en ce que signifiait ce «simple» crucifix, aucunement «banal» à leurs yeux. [...] L'auteur a droit à la liberté d'expression. Mais il pourrait se demander s'il a su «apprécier la valeur de la chose dans

son incidence sur le devenir collectif». Au lieu de n'y voir qu'une hypocrisie, même si chez certains elle était probablement réelle.

Heureusement pour notre devenir collectif que le crucifix n'a pas été «banal» ou «simple» pour plusieurs dizaines de milliers de Canadiens français.

Christian Côté
 Le 6 mars 2017

Catastrophe financière?

La situation des finances publiques du Québec était catastrophique et son gouvernement «a littéralement sauvé le Québec», nous sermonnait encore récemment Philippe Couillard du haut de sa chaire parlementaire. Mais voilà qu'à peine deux ans après son arrivée au pouvoir, les finances publiques sont rétablies et l'heure est maintenant aux bons électoraux, pardon, réinvestissements. Deux petites années pour rétablir une situation financière apocalyptique? On est en droit de se demander où était la catastrophe annoncée.

Pierre Deschênes
 Montréal, le 7 mars 2017

Nadeau-Dubois le sauveur

Voilà que Gabriel Nadeau-Dubois fait le saut en politique provinciale dans un petit parti nommé Québec solidaire (QS). Son principal objectif serait, tel un superhéros, de protéger la veuve et les orphelins contre les horreurs et les calamités aux portes de la province, dont le système politique actuel serait responsable.

Étant donné le fait que QS représente un parti squelettique et sans panache, Nadeau-Dubois désire trouver du muscle et de l'appui chez Option nationale afin de rembourrer la frêle ossature de QS.

Au fond, comment Nadeau-Dubois pourra-t-il puiser des ressources et de l'énergie chez Option nationale qui, jusqu'à présent, n'a pas de député, uniquement des bonnes intentions non assouvies? De plus, vendre QS au reste de la province ne sera pas une mince tâche. Faudra-t-il que Nadeau-Dubois invoque la bonne sainte Anne ou le frère André?

Michel Beaumont
 Québec, le 9 mars 2017

L I B R E O P I N I O N

Nuit blanche, poésie invisible

CATHERINE CORMIER-LAROSE

Poète, critique et fondatrice du festival Dans ta tête

SÉBASTIEN DULUDE

Poète, critique et éditeur

L'équipe de *Plus on est de fous, plus on lit* promettait une soirée de poésie historique au Musée d'art contemporain (MAC) pour la Nuit blanche de cette année, teintée du double anniversaire de la ville de Montréal et d'Expo 67. Or, c'est à la Nuit de poésie de 1970 que la société d'État a souhaité rendre hommage, ouvrant son spectacle avec le classique de Michèle Lalonde, *Speak White*, et le clôturant avec le non moins célèbre *Allô Toutmond* de Raoul Duguay.

La salle Beverly Webster Rolph du Musée d'art contemporain était remplie au maximum plusieurs heures avant minuit, et nous avons assisté, debout, à l'événement dans la Rotonde du Musée, pleine aussi. Poésie *sold out!* Que pouvait-on espérer de mieux pour la poésie, parent pauvre de la littérature, championne toutes catégories des ventes familiales en librairie et de la visibilité médiatique diaphane.

Nous en sommes pourtant sortis atterrés, comme dépossédés de ce en quoi nous croyons le plus au monde: la poésie. Celle d'avant, bien sûr, mais surtout celle d'aujourd'hui, parce que vivante, précieuse de son existence devant nous, parmi nous. Maintenant.

Délégitimation

Le *modus operandi* de la Nuit de la poésie de 1970 était archisimple: une cin-

quantaine de poètes se sont succédé pour lire leurs propres textes. Quelques acteurs et chanteurs ont ponctué la soirée, certes, pour offrir des prestations complémentaires aux poèmes. Le portrait de groupe de cette Nuit était un formidable instantané de la poésie qui avait cours le 27 mars 1970.

En comparaison, l'événement de samedi dernier a accordé aux poètes actuels un minable 25% de son espace total. En effet, sur 44 blocs de prestations, seulement 11 étaient occupés par des poètes qui lisaient leurs propres textes (et nous incluons un conte dans ce nombre): moins de 30 minutes sur les deux heures du spectacle.

Pour être honnêtes et clairs: plusieurs textes de nos poètes contemporains ont été lus, mais par des comédiens ou en voix *off* d'archives. Étant donné que Mathieu Arsenault, Joséphine Bacon, Daphné B., Patrice Desbiens, Marie-Andrée Gill, Natasha Kanapig Fontaine, Rodney St-Eloi et Maude Veilleux, notamment, sont des poètes toujours vivants et disponibles (présomons-le), comment justifier que leur œuvre ait été lue en leur absence?

Et nous voulons ajouter à ceci une donnée importante: non seulement ces poètes n'ont pas reçu une invitation à venir lire leurs poèmes à la Nuit blanche, mais ils n'ont pas été payés non plus. Vous avez bien lu. On ne les a même pas mis au courant, pas plus qu'on a contacté leurs éditeurs.

L'injure est à son comble. Non seulement considérons-nous que ces poètes étaient les mieux placés pour livrer leurs

poèmes, et ainsi faire de la poésie un geste de communication authentique, vrai dans toutes ses imperfections potentielles, vivant parce que fragile, fébrile, mais nous sommes également outrés que leurs œuvres aient été utilisées sans leur consentement.

Si l'équipe de Marie-Louise Arsenault se targuait d'avoir «célébré en grand la si belle et si riche poésie d'ici», selon le profil Facebook de l'animatrice, il est honteux que cette fête ait été donnée aux frais et aux dépens des poètes.

Nous sommes capables d'apprécier le talent évident de ces visages connus de notre culture télévisuelle qui y participaient, mais une Nuit de la poésie doit être composée de poètes vivants (c'est pourtant pas compliqué!), sans quoi elle n'est qu'une mascarade précautionneuse pour bien-pensants. Mais à Radio-Canada, on doute manifestement de la capacité de la poésie à se défendre seule.

Félicitations, donc, aux quelques poètes invités pour votre présence cruciale. Nous aurions tant souhaité vous voir entourés de poésie actuelle et vivante, des dizaines et dizaines de poètes merveilleux que nous voyons, régulièrement, sur toutes les autres scènes de la poésie, auxquelles nous convions par ailleurs chaleureusement le public — et les gens de *Plus on est de fous, plus on lit*.

Enfin, à toutes et à tous les poètes absents de la Nuit blanche, nous nous rallions derrière ces mots de Raoul Duguay, prononcés en fin de spectacle: «un instant de silence, s.v.p., pour tous les poètes, les vrais, qu'on n'entendra jamais».

IDÉES

Faisons rayonner notre savoir-faire éditorial

Le soutien à la création multimédia doit bénéficier aux médias d'information québécois de langue française

PHILIPPE RÉGNOUX

Président de GALA MÉDIA et membre du Regroupement des producteurs multimédia

La création multimédia est un pan très important de l'activité économique du Québec, avec un chiffre d'affaires annuel estimé à plus de 1 milliard de dollars et un bassin d'emploi d'environ 12 500 personnes. Si le divertissement numérique et le monde du jeu interactif bénéficient d'un soutien financier légitime des pouvoirs publics depuis de nombreuses années, le Québec gagnerait aussi à élargir son appui en faveur des médias d'information de langue française sur les plateformes numériques. Il en va de la diversité des points de vue et du rayonnement de notre savoir-faire éditorial à travers le monde.

Face à la révolution numérique, définir un nouveau modèle d'affaires

Nous faisons face à un défi technologique qui perturbe profondément nos schémas de fonctionnement traditionnels. Le monde des médias audiovisuels est aux prises avec un éclatement de son modèle d'affaires : jadis basé sur la publicité et s'appuyant sur un auditoire fidèle, il doit désormais composer avec une migration des revenus publicitaires vers les géants du Web que sont Google, YouTube et Facebook, la dématérialisation des contenus et la consommation défragmentée des flux de nouvelles sur les réseaux sociaux. Tout ceci appelle une réglementation adaptée. La loi fédérale sur la radiodiffusion est dépassée et doit être refondue pour mieux prendre en compte notre nouvel environnement numérique.

Les gouvernements, fédéral et provincial, doivent jouer leur rôle de modulation et de redistribution : tout comme ils doivent accompagner la consommation de biens culturels numériques au pays, ils doivent aussi protéger et soutenir la production et la consommation de contenus d'information au Québec. Et ceux de langue française sont les plus vulnérables.

Devant l'urgence d'agir, la CSN, plusieurs directeurs de publications et la Fédération nationale des communications ont proposé une solution pour aider de manière générale la presse écrite. Si cette démarche doit être élargie aux médias d'information audiovisuels dans leur ensemble, elle doit en particulier privilégier ceux qui produisent du contenu en français. Pour cela, il faut étendre le dispositif provincial de crédits d'impôt destiné à la production multimédia à tous les médias d'information, nationaux comme locaux, et apporter une majoration aux contenus produits en langue française. Cette aide devrait privilégier la diffusion multiplateforme, le passage au numérique, et favoriser les contenus d'enquête comme les contenus éducatifs.

Pour être pérenne, ce nouveau modèle d'affaires doit permettre de combiner les mesures de financement public avec des incitatifs d'accès au capital détenu par des Québécois pour que le bon fonctionnement des entreprises de média nous permette également de maîtriser nos outils d'information, de promouvoir une qualité éditoriale dont nous sommes fiers, et ne plus rendre nos médias uniquement dépendants du seul revenu de la publicité et du marketing de contenu.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le monde des médias audiovisuels est aux prises avec un éclatement de son modèle d'affaires.

Formez des journalistes du numérique

Pour faciliter la mobilisation du milieu et nous donner les meilleurs gages de réussite, nous devons constituer au Québec un pôle d'expertise dédié à la production de médias d'information multiplateformes en français. Réunir différents acteurs du monde des médias dans un même lieu, et créer un modèle de formation des journalistes dans le numérique, c'est répondre à un souci d'efficacité, mais aussi de qualité. Nombre d'agences de presse au Québec demandent aujourd'hui des journalistes reporters d'images qui maîtrisent correctement l'environnement numérique. Inspirons-nous des Pays-Bas, où un fonds spécial de plus de 15 millions de dollars a été créé il y a sept ans pour stimuler « l'innovation journalistique », accompagner le virage numérique et soutenir les jeunes reporters dans ce pays.

Faire rayonner notre savoir-faire éditorial dans toute la francophonie

Enfin, si nous devons contribuer à définir

un nouveau modèle éditorial au Québec, projetons-nous à l'échelle de toute la francophonie.

L'enjeu majeur de toute cette refonte, c'est certes de soutenir une industrie fragilisée, mais aussi de faire rayonner nos contenus francophones québécois parmi la tonne de contenus audiovisuels produits et diffusés tous les jours. La pertinence seule des contenus ne suffit plus : il faut une stratégie de « découvrabilité numérique » pour les accompagner.

Soyons clairs, défendre ce point de vue, ce n'est pas se poser contre l'anglais, c'est mieux inscrire notre patrimoine éditorial dans la diversité.

Nous ne devons pas opposer les cultures, les savoir-faire, ni les méthodes de travail : la révolution numérique actuelle demande de l'audace, de l'inventivité et de la collaboration. Mais nous combattons un mal bien actuel, celui de la désinformation, de l'ignorance et de l'uniformisation culturelle. Pour en contrer les effets délétères, nous devons offrir une vision d'avenir à nos médias d'information québécois de langue française et mieux accompagner leur passage dans le monde fascinant mais périlleux du numérique.

Multiculturalisme et interculturalisme : deux visions, deux visées

YVES THÉORÈT

Professeur, École des médias, UQAM

Le « non-débat » portant sur la réalité des nouveaux arrivants et des communautés culturelles au Québec occulte plusieurs dimensions de la réalité et du développement de la société québécoise et de sa composante majoritaire, la communauté canadienne-française.

Dans ce contexte, il importe de rappeler l'existence de certains piliers sur lesquels se fonde la société québécoise, qui sont trop souvent inconnus ou passés sous silence, et qui expliquent en grande partie les incompréhensions qui font souvent que le moindre « holà » canadien-français ou québécois (incluant toutes les communautés culturelles du Québec) devient du racisme et de l'islamophobie.

À la Conquête, en 1760, les Britanniques imposent successivement leurs lois, qui souhaitent tantôt apaiser et tantôt assimiler les Canadiens français, et conviennent qu'il est probablement préférable de confier la destinée des Canadiens français au clergé et à des institutions locales. En 1867, le Canada adopte le modèle fédéral, lequel permet à chaque province de préserver son caractère particulier, notamment sa culture, sa langue et sa religion. Ainsi, si le Canada adopte la common law, le Québec, pour sa part, préserve le droit civil. Les institutions politiques, la langue française, les réalisations de la Révolution tranquille, la concentration géographique des Québécois, de même que le partage d'une culture commune ont permis le développement d'une société véritablement « distincte » au Canada et en Amérique du Nord.

Pour le gouvernement du Canada, la société canadienne est composée de différentes communautés culturelles, égales en droits, alors que le Québec, pour assurer sa pérennité de minorité de langue française en Amérique, adopte des politiques visant à intégrer les communautés culturelles au tissu francophone majoritaire tout en préservant les traits saillants de ces mêmes communautés (l'interculturalisme). La Charte de la langue française, qui a créé bien des émois au sein du Québec de l'époque, est, dans ce contexte, un impératif au développement du français au Québec et en Amérique. Le Québec est probablement plus républicain que libéral et il apparaît toujours nécessaire de rechercher un équilibre entre ces deux perspectives, une qui pense la société dans son ensemble et une autre qui pense la liberté individuelle.

Différents modèles de communauté

Quatre modèles de communauté ont aussi été proposés aux Canadiens. Selon le modèle pancanadien, le Canada est ou devrait être plus grand que ses parties, les provinces et territoires. Le deuxième modèle, celui du dualisme, présente le Canada comme le produit d'un pacte entre deux nations, celles qui forment séparément la population française et la population anglaise. Le troisième modèle, le « Compact Theory », prétend que les gouvernements des provinces sont suprêmes. Enfin, le quatrième modèle, le modèle multiculturaliste et individualiste, présente le Canada comme un ensemble hétérogène de peuples fondateurs, dont les autochtones, et est fondé sur les droits fondamentaux des individus. La Charte canadienne des droits et libertés rend compte de

cette dernière conception. Or, pour bien des Québécois, le multiculturalisme canadien est perçu comme une manière de nier la spécificité du Québec. Cette situation déplaît à un grand nombre de Québécois, lesquels, par le truchement de tous leurs gouvernements depuis les années 1980, ont refusé d'adhérer à la Constitution canadienne de 1982.

Le Québec a adopté un modèle qui vise à intégrer les nouveaux arrivants. « Certains » estiment qu'il tient davantage de l'assimilation. La crise des accommodements raisonnables (2006 à 2008) est un exemple éloquent du choc des valeurs qui oppose les Québécois à « certains », notamment « certains » de confession musulmane. Or, en 2017, on peut encore parler du choc de ces valeurs. L'interculturalisme n'est donc pas sans soulever des problèmes, et il importe de peaufiner ce modèle et de répondre aux préoccupations « légitimes » des nouveaux arrivants et des communautés culturelles du Québec. Il y a suffisamment d'intelligence au Québec pour relever ce défi.

Mais il importe aussi que « certains » nouveaux arrivants et « certains » représentants des communautés culturelles du Québec comprennent tout autant le Canada et le Québec et qu'ils travaillent à résoudre les défis qui leur sont présentés. Le ton qui est présentement emprunté m'apparaît hautement toxique et parfaitement inutile. Nous avons le devoir de calmer le jeu, plutôt que de jeter de l'huile sur le feu.

Aux Québécois, de toutes origines culturelles, d'exprimer haut et fort ce qu'ils souhaitent, dans la continuité de ce qui fait de notre société l'une des plus libres et des plus tolérantes du monde, et aussi l'une des plus attrayantes.

Conciliation foi-féminisme

CATHY WONG



Est-il possible d'être à la fois croyante et féministe? D'avoir la foi sans être aliénée? Pour plusieurs féministes, ces deux mondes sont impossibles à conjuguer. Or, les femmes qui tentent d'harmoniser leurs convictions féministes avec leur religion doivent mener un double combat : mener une critique constructive à l'intérieur même de leur communauté de foi, puis résister aux attaques des religiophobes qui les accusent de pactiser avec le diable.

« Il y a bien sûr de la misogynie dans la religion, comme partout ailleurs. Mais il faut voir comment cette misogynie s'est construite pour savoir comment la changer. Et ensuite, on doit faire des choix. Mon choix a été de ne pas laisser ma spiritualité entre les mains des personnes qui ne me ressemblent pas et dont les valeurs ne sont pas les miennes », m'a confié Sonia Sarah Lipsyc, directrice du Centre d'études juives contemporaines de la communauté Sépharade unifiée du Québec. Sonia Sarah savait, au départ, que ses vues sur le judaïsme ne feraient pas consensus chez ses coreligionnaires. Mais à ses yeux, la réinterprétation des textes sacrés pour y inclure la place des femmes est un travail essentiel. « Les femmes doivent ouvrir les capots des voitures et s'y intéresser si elles ne veulent pas que les hommes soient les seuls chauffeurs. C'est pourquoi il faut s'investir dans l'étude des textes et leur utilisation. » Aujourd'hui, son identité juive est indissociable de son identité féministe. Elle est d'abord et avant tout une « féministe juive ».

Un même désir de synthèse se retrouve chez Sabrina Di Matteo. Dirigeant la communauté chrétienne universitaire Espace Benoît Lacroix depuis cinq ans, elle explique que dans sa conception de la foi, on a « le droit de faire une lecture féministe des textes sacrés ». Sabrina a trouvé son inspiration chez des croyantes catholiques qui ont eu un fort impact sur l'avancement des droits des femmes : de la musicienne et abbesse Hildegarde de Bingen à la syndicaliste Simonne Monet-Chartrand, en passant par les Sœurs grises et les fondatrices de Montréal. C'est au cours de ses études au baccalauréat en théologie qu'elle a découvert que son féminisme pouvait et devait coexister avec sa foi.

Pour sa part, Asmaa Ibnouzahir, auteure de *Chroniques d'une musulmane indignée*, raconte avoir été exposée pour la première fois à un discours musulman féministe en 2005 lors d'un événement tenu par un groupe communautaire musulman. Quelqu'un y dénonçait l'instrumentalisation de la religion à des fins patriarcales. Elle s'est d'emblée reconnue dans ce discours critique et elle n'hésite pas aujourd'hui à interpeller spécialistes et responsables d'institutions religieuses sur les droits des femmes. Mais elle constate par ailleurs avec amertume la stigmatisation subie par les femmes croyantes, et tout particulièrement les musulmanes. « Tout ce qui est relié à la foi est vu comme dépassé. » Le jugement est encore plus féroce lorsqu'il s'agit des religions minoritaires. « Le Québec est surtout allergique à la religion des autres », poursuit-elle, comme en témoigne l'attachement de plusieurs Québécois aux crucifix dans les lieux publics, que ce soit à l'Assemblée nationale, dans des hôpitaux ou des hôtels de ville. Une laïcité à deux vitesses.

En effet, au Québec, nous avons jeté le bébé avec l'eau (bénite) du bain. Depuis la Révolution tranquille, notre rejet des institutions catholiques autoritaires et abusives nous a conduits à rejeter le religieux en bloc. Et le jugement est encore plus méprisant à l'encontre des musulmanes depuis au moins une décennie au Québec. Pourtant, le clivage entre féministes athées et féministes croyantes n'a aucune raison d'être. Il suffit de côtoyer des femmes de foi pour réaliser que croire n'est pas un acte de renonciation à son libre arbitre. Il est impératif de favoriser l'expression de paroles féministes plurielles et de promouvoir le dialogue entre elles.

Sonia Sarah, Sabrina et Asmaa sont des femmes qui, comme plusieurs autres, assument leur féminisme et leur foi. Cette conjugaison ne se fait pas sans heurts ou contradictions. Elles travaillent sans relâche, à la fois contre les interprétations sexistes des textes sacrés, pour l'égalité entre les sexes ainsi que pour le respect de leur foi. Déterminées à moderniser le paradigme religieux, ces femmes nous rappellent que les enjeux d'interprétation sont avant tout des enjeux de pouvoir. Nous devons soutenir leur lutte et les inclure dans le combat féministe. Porteuses d'une parole habitée autant par la foi que par la soif d'égalité, elles contribuent simultanément à l'évolution de la pensée féministe et à un monde plus tolérant.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon (chef de division), Guy Taillefer (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau et Pascal Elie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (recherche photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Pier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Loïc Hamon (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (Montreal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ : Marlène Côté, Evelyne de Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Anélie Mallais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires). PRODUCTION : Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATION : Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

CONGÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

discrimination.

Des directives récentes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour limiter la durée des absences des médecins et n'autoriser qu'exceptionnellement les remplacements ont exacerbé la discrimination, estime l'Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ).

L'AJMQ pourrait s'adresser aux tribunaux, affirme sa secrétaire, la D^{re} Johanne Rioux. « Nous y voyons une atteinte aux droits non seulement des femmes médecins, mais de toutes les femmes. Nous souhaitons que le ministre en constate l'effet pervers. »

Directives du sous-ministre

En novembre, le sous-ministre au MSSS Michel Bureau a averti les directeurs des services professionnels des établissements (DSP), qui sont des médecins et patrons, écrivant que « le nombre de demandes de remplacement des médecins absents est devenu déraisonnable ».

« C'est notre devoir de mettre fin à cela », ajoute-t-il dans le courriel dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Il joint un document signé par le président du tout nouveau comité de révision des demandes de remplacement, le D^r Pierre Laliberté. Ce document résume les orientations que le MSSS « compterait appliquer », écrit M. Bureau, qui demande aux établissements « d'en tenir compte ». « Seuls [les remplacements] qui sont absolument nécessaires seront autorisés », avertit-il.

Le document signé par le D^r Laliberté précise qu'un médecin qui a été autorisé à travailler temporairement dans un hôpital sans y détenir de poste, en raison d'une « urgence », ne pourra pas voir ce privilège renouvelé au-delà de trois mois.

Le document précise qu'il y a un « certain laxisme ou un certain automatisme dans l'octroi des remplacements ».

Il indique aussi qu'« il n'y aura plus d'automatisme, et ce, même pour les remplacements de congé de maternité ou de formation complémentaire [...] Le besoin de remplacer devra être démontré ».

Le ministre dit ne pas viser les femmes

Le ministre Gaétan Barrette soutient que l'objectif de ces directives n'est surtout pas de limiter les congés de maternité.

« Je n'ai aucun problème à ce que [les femmes médecins] prennent leur congé de maternité, ni les pères d'ailleurs », a certifié le ministre en entrevue téléphonique. Même d'un an, assure-t-il.

Lorsque cela nécessite un remplacement, il sera autorisé par le MSSS, ajoute-t-il. Selon lui, les établissements et leurs différentes instances ont anticipé des refus et pris des décisions qui, dans au moins un cas dont il a pris connaissance, l'ont « surpris ».



ISTOCK

Les femmes médecins soignent les enfants des autres, mais peuvent-elles choisir de devenir mère à leur tour?

Il confirme toutefois que les remplacements ne doivent plus être accordés aussi facilement qu'avant. « Si le département compte trois médecins, c'est certain qu'on va remplacer, mais s'ils sont vingt, on pense qu'ils peuvent compenser l'absence d'une collègue. »

Le ministre soutient que les directives qui émanent de son ministère ne visent pas les médecins enceintes, mais plutôt des « médecins qui font une carrière de remplacement ». « On veut stabiliser les équipes », résume-t-il.

Québec veut aussi mettre fin à une pratique qui consiste, pour les établissements, à recruter un médecin « dépanneur » qui ensuite pratique pendant une longue période en sus des postes officiellement autorisés.

Conséquences concrètes pour les femmes médecins

Visées ou non, des femmes médecins jugent avoir fait les frais de ces directives. Parmi les médecins de moins de 40 ans, 66% sont des femmes, et elles comptent pour 49% des effectifs totaux.

Tristesse, colère, déni: Caroline, une autre médecin d'urgence, a traversé toutes les étapes du deuil lorsque, enceinte, elle a démissionné de son poste qu'elle adorait, dans les derniers mois. On lui refusait un congé de maternité de plus de six mois. Lors d'une grossesse précédente, elle n'avait eu aucun problème à s'absenter un an. « Je ne vois pas pourquoi, comme femme médecin, je n'aurais pas le droit de pren-

dre un congé de maternité », estime-t-elle. Elle pratiquera désormais en clinique.

Les directives ont créé « une ambiance de non-sympathie envers les femmes » dans les hôpitaux, observe-t-elle. « Comme si on en demandait trop en voulant avoir une famille », déplore-t-elle.

Une autre médecin d'urgence, Ariane, raconte s'être aussi battue, en pure perte, pour obtenir un congé de plus de six mois. « Je me sens comme si on voulait m'obliger à faire élever mon enfant par une nounou. C'est impensable pour moi », a-t-elle expliqué. C'est pourquoi elle songe sérieusement à remettre sa démission et à aller travailler en Ontario.

Après être rentrée au travail un peu à reculons quand les instances de son établissement lui ont refusé une prolongation de son congé de maternité, une médecin spécialiste s'est fait dire par des collègues que, étant donné la difficulté de la remplacer, ce serait « irrespectueux » de sa part d'envisager une autre grossesse. Cette médecin envisage sérieusement de porter plainte à la Commission des droits de la personne et même d'entamer des recours au civil.

Le *Devoir* a eu connaissance d'autres histoires semblables.

Toutes les femmes médecins qui ont accepté de se confier l'ont fait à condition que leur identité soit protégée. Les prénoms ont été modifiés. Elles craignent de subir des représailles. Elles exercent dans des hôpitaux différents.

Le Devoir

POLITIQUE

SUIITE DE LA PAGE 1

moire déposé à l'UQAM en janvier 2016 (*Aux origines du syndicalisme étudiant de combat*), l'historien Jaouad Laaroussi écrit qu'« une ligne de force ressort des déclarations publiques des membres de ce groupe: répondre à la contestation par la participation ». Il cite cette phrase programmatique de Jean-Paul Desbiens: « Les jeunes ont tendance à vouloir changer les règles du jeu dès que leur application ne les conduit pas à gagner. Il faut refuser cette tactique et enfermer les jeunes dans les règles où l'on décide de s'enfermer soi-même. »

Le mot d'ordre semble toujours tenir pour comprendre ce qui vient de se produire avec l'entrée sur la scène électorale de Gabriel Nadeau-Dubois. Le porte-parole le plus en vue et le plus à gauche (certains diront radical) du trio de tête des leaders étudiants du Printemps érable (2012) se portera candidat à l'investiture pour Québec solidaire dans l'élection partielle de Gouin, à Montréal.

Il a confirmé son choix jeudi matin. Le contestataire participera donc au grand jeu politique, en suivant (ou en s'enfermant dans...) les règles établies.

Où est-ce bien le cas? Bernard Landry ne digère pas certains propos jugés radicaux sur la trahison des élites entendus dans le discours de son jeune émule.

« Quand j'étais président des étudiants de l'Université de Montréal, la devise de mon mouvement, c'était "Au service de la nation", dit au *Devoir* l'ancien premier ministre. Nous étions des révolutionnaires tranquilles, déjà engagés dans le combat national québécois. Et là arrive Gabriel Nadeau-Dubois, qui nous dit que la classe politique des trente dernières années a trahi le Québec. C'est un message insultant pour René Lévesque, Jacques Parizeau et les autres. Comment peut-il tenir des propos aussi infâmes en commençant sa carrière politique? Je crois qu'il devrait s'excuser. »

Ceux qui font les révolutions

Se ranger ou s'obstiner? Accepter les règles ou changer de jeu? Révolutionner ou réformer?

Le dilemme fondamental de l'action politique taraude les ex-leaders étudiants depuis cinq dé-

« Pour qu'un leader étudiant devienne une personnalité publique puis une figure politique, il faut une crise »

Alexandre Leduc

cennies. Le tiraillement post-2012 a inspiré le film *Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau*.

Le sous-titre du mémoire de M. Laaroussi synthétise l'écueil autrement en citant une formule-choc des années soixante-huitardes à la québécoise: « Participer, c'est se faire fourrer! » En entrevue, il explique que le mouvement étudiant québécois, unique en Amérique du Nord par sa force et son organisation structurée, a constamment oscillé entre la concertation, la participation et la contestation, jusqu'aux options radicales.

Gilles Duceppe est passé de l'un à l'autre: d'abord en militant dans les groupes d'extrême gauche de stricte obédience marxiste, puis en se rangeant du côté du Bloc québécois, joueur de l'échiquier fédéral et de l'ordre constitutionnel canadien. Le chef Duceppe a même proposé à Gabriel Nadeau-Dubois de se présenter pour sa formation en 2015. En vain.

Pour lui, le passage par le militantisme étudiant demeure une des voies intéressantes et formatrices d'accès à la politique active. « Mais ce n'est qu'une des filières, dit-il. Bernard Landry, Louise Harel ou Jean Doré sont passés par là. Mais tous les leaders étudiants ne finissent pas députés. »

Le PQ demeure toutefois le point de chute le plus fréquent. Comme Bernard Landry, l'ex-chef André Boisclair a été formé à cette école du militantisme. Tout comme Nicolas Girard et François Rebello, eux aussi rattachés au parti souverainiste (puis à la CAQ pour le député Rebello), mais quelques années après leurs années étudiantes. Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin ont fait le saut vers le PQ rapidement après la crise de 2012, le second devenant

le plus jeune député de l'histoire de l'Assemblée nationale.

L'exemple de Charron

En fait, avec ou sans succès électoral, les transfuges demeurent assez rares.

« Pour qu'un leader étudiant devienne une personnalité publique puis une figure politique, il faut une crise », résume Alexandre Leduc, auteur d'un mémoire en 2010 sur les racines syndicales du mouvement étudiant québécois.

Jaouad Laaroussi et lui citent le précédent de Claude Charron, leader étudiant des années de la chienlit québécoise vite devenu député du PQ en 1970, puis ministre, puis communicateur. « C'est peut-être l'exemple passé qui se rapproche le plus de celui de Gabriel Nadeau-Dubois », dit M. Leduc, qui travaille maintenant au service de la recherche de la FTQ. Lui-même s'est présenté à deux reprises pour devenir député de QS. « Charron a symbolisé l'arrivée des jeunes contestataires au PQ comme Nadeau-Dubois symbolise le saut de la génération de 2012 à QS. »

Alexandre Leduc a organisé une rencontre au moment du 40^e anniversaire des contestations de 1968. Des leaders de chaque génération ont échangé sur leur vision du militantisme et de ses suites.

« Les militants des années 1970, au moment où Charron était devenu député, voire ministre, le voyaient d'un très mauvais œil. Il était rendu dans la machine. Les sauts en politiques ne sont pas toujours bien reçus au sein du mouvement étudiant, même après des décennies. »

L'histoire hoquette souvent. Jaouad Laaroussi prédit que le nouveau passage d'un monde à l'autre d'une figure de proue de la contestation va encore mettre en évidence les agacements par rapport à la participation.

« Le choix de Gabriel Nadeau-Dubois va montrer les séparations qu'il y avait déjà à l'intérieur du mouvement étudiant entre une frange qui n'accepte pas l'action politique électorale et une autre qui va peut-être essayer d'embarquer avec lui dans ce projet. Mais pour lui, le choix semble naturel. Il représente une frange moins radicale de l'ASSE. Il l'a dit à plusieurs reprises: à l'intérieur du mouvement, il représentait plutôt la tendance réformiste que la tendance révolutionnaire. »

Le Devoir

RÊVE

SUIITE DE LA PAGE 1

Pour l'heure, il est toutefois impossible de dire combien de demandes seront rejetées, faute d'un nombre suffisant de points. Mais selon Jean-Sébastien Boudreault, le ministre profite largement de cette situation. Si 10 000 demandes sont rejetées, le gouvernement aura encaissé « 10 millions sur le dos des immigrants, rien qu'en changeant les règles du jeu », déplore-t-il. L'avocat estime que ces dernières années, le ministre a refusé des « quantités astronomiques » de dossiers. « Ce sont des milliers de dossiers rejetés par année. Des gens voient leur dossier fermé pour des détails ou des changements de règles, dit-il. Ils n'ont aucun recours. »

Nouvelles règles

Ce qui choque tant les candidats à l'immigration dans ce changement de pointage, c'est qu'ils ont déposé et payé leur demande en ayant préalablement mesuré leurs chances d'être sélectionnés grâce à un formulaire d'évaluation préliminaire en ligne qui leur permet de calculer leurs points. Ensuite, le travailleur qualifié doit déboursier 773\$ et 166\$ pour chaque membre de sa famille, conjoint(e) ou enfant. L'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) prend six mois au minimum, parfois plusieurs années.

En vertu des nouvelles règles en vigueur depuis mercredi, qui s'appliquent rétroactivement à toutes les demandes qui étaient en attente de traitement, le système de pointage a été ajusté pour donner plus de points à des personnes parlant le français. En revanche, on attribue moins de points dans certains domaines de formation et plus aucun point pour les candidats ayant un diplôme secondaire professionnel ou un diplôme postsecondaire technique et à ceux détenant une formation dans un domaine recherché au Québec.

Par exemple, une personne qui a eu dans son pays une formation postsecondaire technique en radio-oncologie ou en technique d'orthèse visuelle ne gagnera aucun point supplémentaire, alors qu'avant cela en représentait 16. Au niveau universitaire, une formation en actuariat, administration scolaire, compatibilité ou architecture donne maintenant 12 points au lieu de 16.

Quant aux seuils de passage de la grille de sélection, ils ont été haussés: une personne sans conjoint(e) doit obtenir un minimum de 50 points au lieu de 49, et si elle a un(e) conjoint(e), c'est désormais 52 au lieu de 50. « Perdre 4 points quand il faut en avoir 52 ou même 50, c'est beaucoup. Et là, ça se fait du jour au lendemain, alors que le dossier de la personne n'a pas changé », a souligné M^e Boudreault.

Cafouillages et ratés

Le MIDI confirme que les 10 000 demandes soumises l'été dernier via le site Internet « Mon projet Québec » et retenues sont visées par les nouvelles règles. À cela s'ajouteraient 18 000 demandes en version papier qui n'ont pas encore été traitées, pas même de façon préliminaire. Au cabinet de la ministre de l'Immigration Kathleen Weil, on explique que ces modifications à la pondération de la grille sont une procédure habituelle. « Notre devoir est d'abord envers la société québécoise », a indiqué une attachée de presse, Gabrielle Tellier. « Nous devons prendre les moyens nécessaires pour nous assurer que les personnes que nous sélectionnons auront les meilleures chances de réussir leur intégration socio-économique. » Les candidats ne seront pas remboursés, mais ils auront toujours la possibilité de passer des tests de français et d'envoyer leurs nouveaux résultats pour rehausser le pointage de leur dossier, a-t-elle ajouté.

Le ministère accuse un certain retard dans le traitement des demandes alors qu'il n'en est qu'à traiter les demandes en dépôt reçues en version papier. Il promet toutefois de commencer le traitement des 10 000 demandes reçues en ligne via Mon Projet Québec « au courant du printemps 2017 ». Une annonce sera faite prochainement sur la manière dont sera géré le prochain appel de candidatures.

Depuis sa mise en ligne il y a un peu plus d'un an, ce nouveau portail, qui a comme objectif de traiter plus « rapidement et efficacement » les demandes soumises au Programme régulier des travailleurs qualifiés, a connu de nombreux cafouillages et ratés. En raison de la forte affluence, les serveurs n'ont pas tenu le coup, forçant à reporter à maintes reprises la date de dépôt des demandes. Des plaintes avaient été formulées au Protecteur du citoyen et le ministère a dit avoir apporté des correctifs.

Le Devoir



DAVID AFRIAT LE DEVOIR

La ministre de l'Immigration, Kathleen Weil

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967